Le Sioux

2022, SEPT, N°99

MENSUEL d'histoire et de tactique militaire

« A la guerre, le succès dépend de la simplicité des ordres de la vitesse de leur exécution et de la détermination générale à vaincre. »

Général PATTON

« Ne pas pratiquer ce que l'on enseigne, c'est déshonorer sa parole. » Cours de tactiques 1922, Tomes II »

Feuille d'information gratuite

Responsable de la rédaction :

LCL ® de LEMOS

Toutes les informations et images présentées, sont issues de sources ouvertes et n'ont d'autre vocation que d'informer.

Les propos et articles n'engagent pas l'institution militaire, ils ne sont que des supports personnels.

S'inscrire ou désinscrire à cette newsletter à l'adresse suivante :

lesiouxnewsletter@yahoo.fr

SOMMAIRE

Le coin du préparant P. 2

Fiche de lecture P. 8

Histoire P.14

Personnage énigmatique P.23

Le Sioux vous conseille P.26

EDITO

Chères Lectrices et chers Lecteurs, J'espère que vous avez passée de bonnes vacances et que vous avez lu des livres formidables ! Les vacances permettent aussi de visiter des endroits riches en histoires, mais surtout de se reposer. Certains d'entre vous, ont dû s'instruire à l'École militaire pour devenir des ORSEM. Vous avez peut-être obtenu votre diplôme, mais il vous reste encore beaucoup à faire dans un CO.

Nous sommes déjà au numéro 99, et pour attaquer la rentrée comme il se doit, je vous invite à parcourir le coin du préparant. En ce qui concerne la fiche de lecture, je ne crois pas que dans les 98 autres numéros, nous avions parlé d'un livre écrit par un officier japonais qui parle de l'Armée japonaise durant la Seconde Guerre Mondiale. C'est un sujet peu évoqué, je trouve.

La partie Histoire, une fois n'est pas coutume, monsieur Jean-Louis Malfant m'a envoyé un article sur les fusillés. J'avoue que ce n'est pas trop le sujet qu'on évoque dans le Sioux. Bien que je ne partage d'aucune façon l'analyse de l'auteur, j'ai décidé de le partager avec vous. Je n'ai nullement l'ambition d'être un censeur !

Pour le personnage atypique, un étudiant en Master II d'Histoire m'a fait parvenir un court article sur un général dont on peut dire que sa vie était atypique. Je vous en laisse juges.

Et pour terminer, quelques suggestions de livres pour aborder le mois à venir.

Profitez bien du mois de septembre !

Enfin chers lecteurs, nous vous encourageons à nous faire part de vos remarques, questions, suggestions, voire dialoguer avec nous et entre nous, soit sur notre page Facebook https://ww.facebook.com/groups: /782917638416377/ que nous essayons de nourrir d'actualités militaires, soit par courriel à lesiouxnewsletter@yahoo.fr.

LCL® Nicolas de LEMOS,

Précisions sur le coup d'arrêt :

Définition : Mission consistant à déclencher par surprise une action à base de feux sur une formation ennemie en mouvement offensif pour briser son élan et lui imposer un arrêt tout en lui infligeant le maximum de pertes. Un coup d'arrêt est, par essence temporaire.

Buts : Forcer l'ENI à stopper sa progression en lui infligeant un maximum de pertes par l'emploi de feux massifs et brutaux. Le coup d'arrêt peut permettre la reprise de l'offensive et de l'initiative, ou au contraire favoriser la rupture du contact et le gain de délais pour une installation en défense.

Délais installation, brutalité des feux, effet de surprise, capacité de réaction.

Cadre de l'action :

Ami : cette mission peut être remplie dans le cadre de la BIA qui mène une action retardatrice, en butoir d'une contre-attaque, au cours d'un recueil ou d'une mission de couverture.

Espace/temps : le coup d'arrêt du GTIA BLD peut durer approximativement de 30' à 2h. Le choix du terrain est essentiel pour pouvoir créer un effet de surprise, entretenir l'action et prendre à partie l'ENI de flanc.

Ennemi : le rapport de forces souhaitable est de 1 contre 2 à 3.

Formation / échelonnement / articulation :

- le coup d'arrêt de niveau GTIA BLD peut inclure des contre-attaques limitées par des SGTIA BLD équipés d'engins canons ;
- au moins une UE est conservée en réserve pour empêcher le GTIA de se laisser fixer ;
- des éléments de sûreté latérale peuvent être nécessaires pour ne pas se laisser déborder ;
- le dispositif est aussi enveloppant que possible. Dans le meilleur des cas, il comporte un élément feux dont la mission sera de détruire et un élément butoir.

	FRONT	PROFONDEUR	RAPFOR	ECHELONNEMENT / VIT.
GTIA INF	6 kms	8 kms	1/1,5	1er ECH : GTIA avec moyens AC. 2e ECH : unité réservée en SOUT.
GTIA XL GTIA RC	8 kms	15 kms	1/2	Dispositif valorisé (butoirs, RENS, alerte, COUV, feux) englobant 1er et 2e ECH ENI

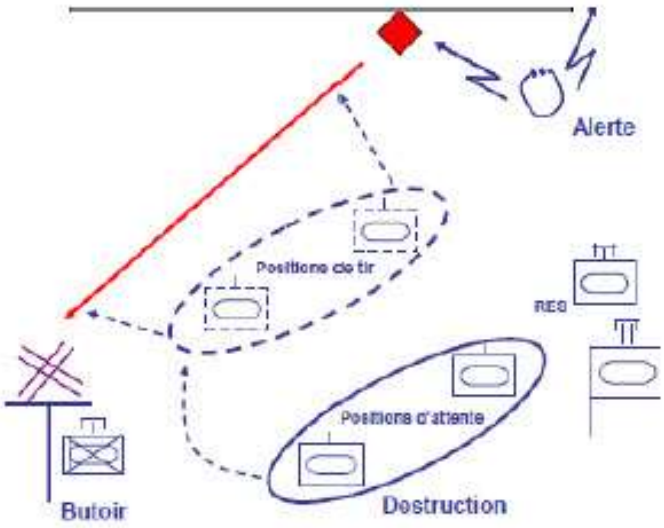

Exemple de dispositif de COUP D'ARRET, le GTIA est organisé en 4 éléments de volume inégal :
- alerte (avec les groupes investigation de l'élément de destruction ou de la réserve),
- butoir,
- destruction,
- réserve.

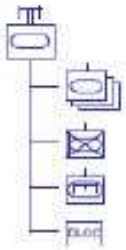

DEFENSE DE ZONE

Définition : La défense de zone est basée sur la **préservation** du terrain en y absorbant l'ennemi dans une série de positions entrecroisées à partir desquelles il peut être en grande partie détruit par le feu. La destruction complète de l'ennemi n'est pas systématiquement recherchée.
La défense de zone conjugue l'emploi de réserves mobiles et de positions défensives afin :
- de ralentir et souvent de canaliser la progression de l'ennemi ;
- d'affaiblir l'adversaire en lui infligeant des pertes tout en préservant au mieux le terrain tenu ;
- de préparer une reprise de l'offensive par l'engagement de forces initialement réservées.

But : absorber l'ENI dans la profondeur pour conserver une occupation favorable du terrain en cas de rapport de forces défavorable ou de situation tactique difficile.

TYPE D'ACTION	DEFENSIVE			
NORMES ENGAGEMENT RAPFOR (AMI/ENI)	FRONT	PROFONDEUR	RYTHME	SUPERFICIE
	10 à 15 km	60 km		600 à 900 km²
	1/3			
CARACTERISTIQUES TERRAIN	Avantages	- Zones boisées pour déploiement en discrétion et utilisation armes AC. - Butoirs : relief, points de franchissement. Canaliser et ralentir l'ENI. - Positions sur mouvements de terrain. - Terrain facile à valoriser.		
	Inconvénients	- Terrain n'offrant pas de zones à couvert (dissimulation, camouflage face à détection 3D).		
APPUIS	EEI	Renseigner sur RECO ENI.		
	ALAT	- Renseigner dans la profondeur. OHP. Destruction point-clé ENI. - Infliger pertes à l'ENI avant contact avec ligne de défense principale. - Réaction face au 2e échelon ENI.		
	ARTILLERIE	- Neutraliser à temps (empêcher ENI de . - Détruire infra clé si possibilité (cf. RoE). - Barrer : interdire la libre circulation entre plusieurs compartiments de terrain en battant une ligne située plutôt dans la profondeur.		
	GENIE	Appui à la C-MOB : embossement ou fossé (30'/1), capacité de minage en amont de la ligne de défense principale (attrition sur l'ENI avant CTC).		

PHASES	N°	TACHES	MISSIONS GTIA
PREPARATION *Prise en compte de l'ENI.*	1	Etre renseigné sur la constitution et la progression de l'adversaire.	JALONNER RECUEILLIR
	2	Déployer un dispositif initial échelonné.	
	3	Se constituer une réserve avec capacité d'intervention héliportée si possible.	
	4	Valoriser le terrain dans la profondeur.	
	5	Jalonner les éléments de sûreté.	
PRENDRE L'ASCENDANT *Affaiblir, cloisonner l'ENI et entraver sa progression.*	6	Neutraliser ou détruire l'ennemi par le feu sur les approches de la position.	DEFENDRE HARCELER
	7	Porter des coups d'arrêt frontaux, de flanc ou de type « sacs à feux ».	
	8	Intercepter les pénétrations dans la profondeur et détruire l'adversaire par le feu (appuis aéroterrestres) et le mouvement.	
PRODUIRE LES EFFETS *Tenir la zone et absorber l'adversaire.*	9	Contre-attaquer (chars, hélicoptères) par renforcement du 1er ECH, par action latérale, par coup d'arrêt frontal ou par réalisation de « sacs à feux » ; engager les réserves mobiles.	CONTRE-ATTAQUER S'EMPARER DE COUVRIR APPUYER
	10	Appuyer l'échelon engagé.	
	11	Se couvrir.	
	12	Réduire les résistances.	
EXPLOITATION OFFENSIVE	13	Nettoyer et contrôler la globalité de la zone.	INT. / CTRL ATTAQUER EFFECTUER UN RAID
	14	Eventuellement s'installer en défense ferme ou reprendre l'offensive et exploiter.	
	15	Ou couvrir la C.ATK d'une autre grande unité.	

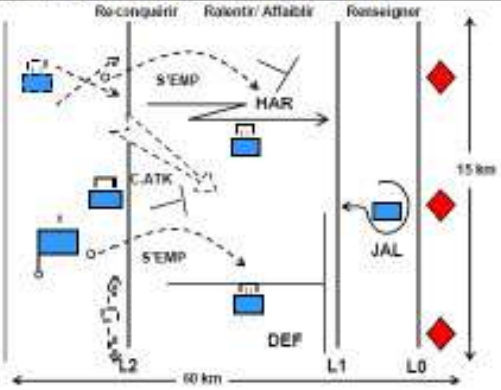

COUVRIR

Définition : La couverture est l'ensemble des mesures actives ou passives pour s'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie.

But : la Brigade doit non seulement renseigner le commandement mais également être en mesure de dissuader, briser ou ralentir toute menace contre le gros de forces amies.

TYPE D'ACTION	DEFENSIVE			
NORMES ENGAGEMENT	FRONT	PROFONDEUR	RYTHME	SUPERFICIE
	20 km	Sur 2 ECH.		
RAPFOR (AMI/ENI)				
CARACTERISTIQUES TERRAIN	Avantages	- Zones boisées pour déploiement en discrétion et utilisation armes AC. - Positions sur mouvements de terrain. - Terrain facile à valoriser.		
	Inconvénients	- Terrain n'offrant pas de zones à couvert (dissimulation, camouflage face à détection 3D).		
APPUIS	EEI	Renseigner sur RECO ENI.		
	ALAT	- Renseigner dans la profondeur.		
	ARTILLERIE	- Barrer : interdire la libre circulation entre plusieurs compartiments de terrain en battant une ligne située plutôt dans la profondeur.		
	GENIE	Appui à la C-MOB : embossement ou fossé (30'/1), capacité de minage en amont de la ligne de couverture (attrition sur l'ENI avant CTC).		

PHASES	N°	TACHES	MISSIONS GTIA
PREPARATION *Coordonner étroitement l'action avec celle des forces couvertes.*	1	Se déployer en fonction du type de COUV à réaliser, du TRN et des RENS sur ENI.	
	2	Renforcer les liaisons avec l'échelon supérieur.	
PRENDRE L'ASCENDANT *Etre parfaitement renseigné sur l'adversaire pour préserver l'initiative par anticipation.*	3	S'éclairer.	JALONNER RECONNAITRE ECLAIRER COUVRIR
	4	Reconnaître en direction de l'adversaire (rideau de surveillance).	
	5	Jalonner ou surveiller des secteurs.	
	6	Devancer et canaliser l'ENI.	
	7	Valoriser le dispositif dans la largeur et la profondeur.	
	8	Maintenir une capacité de réaction permanente.	
PRODUIRE LES EFFETS *Empêcher l'adversaire de menacer l'action principale.*	9	Contre-attaquer.	DEFENDRE CONTRE-ATTAQUER INTERDIRE APPUYER COUVRIR
	10	Interdire des directions.	
	11	Neutraliser, fixer ou détruire l'adversaire.	
	12	Appuyer l'échelon engagé.	
	13	Basculer le dispositif pour préserver la continuité de la mission.	

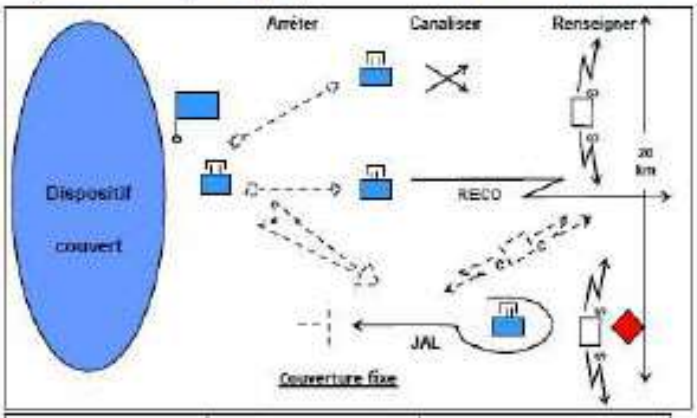

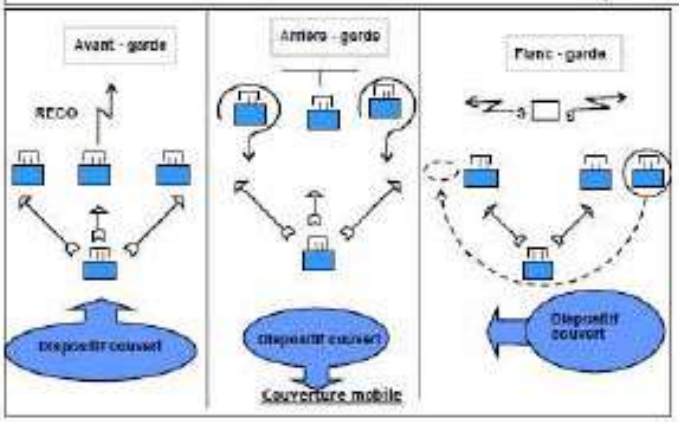

CONTRE-REBELLION

Définition : La contre-rébellion est un mode d'action qui consiste à neutraliser une organisation pratiquant la violence armée - sous la forme de guérilla ou de terrorisme militarisé – en réduisant sa liberté de manœuvre, ou bien en l'éliminant par des effets de réduction et de désagrégation. Cette lutte d'intensité variée dépendra de l'option politique retenue et du rapport de forces sur le terrain.

TYPE D'ACTION	SECURISATION			
NORMES ENGAGEMENT	FRONT	PROFONDEUR	RYTHME	SUPERFICIE
				1000 à 2000 km²
PHASES	N°	TACHES		MISSIONS GTIA
PRENDRE L'ASCENDANT *Isoler la rébellion, démanteler son organisation et assurer la sécurité de la population.* *En liaison avec l'autorité nationale responsable de l'autorité publique et conformément aux règles d'engagement.* *Priver la liberté de manœuvre et l'accès aux ressources rebelles.*	1	Sectoriser la zone entre les GTIA et assurer leur logistique.		CONTRÔLER RECONNAITRE BOUCLER INTERDIRE UN SECTEUR SURVEILLER PROTEGER EVACUER HARCELER
	2	Déceler à temps toute infiltration ou tout rassemblement suspect.		
	3	Reconnaissance, surveillance, interdiction de zone.		
	4	Soutenir la CCM.		
	5	Assurer la sécurité publique générale : patrouilles, contrôles de personnes, des activités, des mouvements, lieux voire couvre-feu. Restauration de l'ordre, surveillance, recherche et arrestation.		
	6	Aider le fonctionnement des services publics.		
	7	Etre renseigné par l'échelon supérieur.		
	8	Maintenir des dispositifs de contrôle et de protection d'axes.		
	9	Constitution de zones d'exclusion.		
	10	Se renseigner grâce à un dispositif fixe et mobile, terrestre et aérien (hélicoptères), à l'intérieur et à la périphérie de la zone.		
	11	Mettre en place un dispositif de sûreté des communications et d'escorte de convois.		
	12	Maintenir le contact avec les protagonistes.		
	13	Assurer des actions de dissuasion : déclencher des patrouilles profondes ciblées pour maintenir une pression dissuasive sur l'adversaire, porter l'insécurité chez l'adversaire sans toutefois rechercher l'anéantissement à tout prix, organiser des actions de présence et de démonstration de force.		
	14	Organiser des actions de déception.		
	15	Exceptionnellement et face à un adversaire parfaitement identifié, organiser un bouclage de zone, avec ratissage ou neutralisation.		
	16	Conquête des espaces physiques notamment sur les zones refuges ; saisir les bases logistiques, confiner les éventuelles menaces.		
	17	Procéder au désarmement des factions et rechercher l'armement.		
	18	Démanteler les dispositifs de combat, restreindre les moyens d'agression potentiels.		
PRODUIRE LES EFFETS *Rechercher l'adversaire et le détruire.*	19	Détruire les capacités militaires significatives (armes lourdes, unités adverses symboliques ou les mieux aguerries) par des actions de riposte ciblées en zone refuge : - découvrir l'adversaire et le fixer ; - le détruire ; - empêcher la reconstitution de son potentiel en armement et en hommes.		NEUTRALISER
	20	« Décapiter » l'organisation par la destruction des centres de commandement ou l'élimination des individus appartenant au groupe de commandement, par arrestation ou neutralisation.		S'EMPARER DE
	21	Exploiter l'avantage moral acquis soit en profitant localement de l'affaiblissement des capacités matérielles adverses pour rallier la population, soit en contribuant au retournement des chefs locaux.		

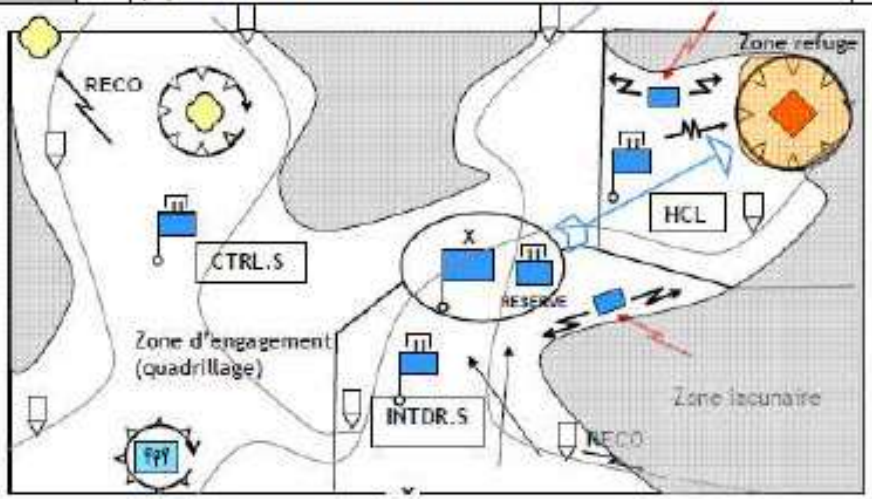

CONTROLE DE ZONE

Définition : Le contrôle de zone est un mode d'action qui consiste à interdire la libre circulation à l'intérieur d'une zone en décelant toute infiltration ou mouvement de perturbateurs puis en s'y opposant.

But : maîtrise du milieu. Il vise à interdire la libre disposition d'un espace à des perturbateurs, à empêcher toute agression de ces derniers, à marquer la présence de la force pour réduire les tensions et à garantir la sécurité générale par la manifestation de force auprès de la population, en dissuadant l'ENI par des démonstrations de force et en recherchant et neutralisant l'adversaire.

TYPE D'ACTION	SECURISATION				
NORMES ENGAGEMENT	FRONT	PROFONDEUR	RYTHME	SUPERFICIE	
				1000 à 3000 km²	
PHASES	N°	TACHES			MISSIONS GTIA
PRENDRE L'ASCENDANT *Organiser le dispositif dans la durée (1, 2).* *Action de protection et de sauvegarde (3, 4, 5, 6, 7).* *Dissuasion de toute menace (8, 9).* *Actions de présence et de proximité (10, 11, 12, 13).*	1	Diviser en secteurs la zone entre les GTIA			
	2	Assurer la logistique des différents groupements.			
	3	Protéger ou défendre les points sensibles militaires ou civils : surveillance, contrôle et protection d'axes.			RECONNAITRE SURVEILLER PROTEGER
	4	Etre renseigné par l'échelon supérieur.			
	5	Se renseigner grâce à un dispositif fixe et mobile, terrestre et aérien (hélicoptères), à l'intérieur et à la périphérie de la zone.			
	6	Mettre en place un dispositif de sûreté des communications et d'escorte de convois.			
	7	Procéder au désarmement des factions et rechercher l'armement.			
	8	Maintenir le contact avec les protagonistes.			CTRL SECTEUR INTERDIRE UN SECTEUR
	9	Assurer des actions de dissuasion : organiser des actions de présence et de démonstration de force.			
	10	Soutenir la CCM.			CONTROLER AIDER A LA RECONSTRUCTION ET A LA VIE DE LA CITE
	11	Appuyer l'action des OI et ONG.			
	12	Assurer la sécurité publique, patrouilles.			
	13	Aider le fonctionnement des services publics.			
PRODUIRE LES EFFETS *Neutralisation de toute menace*	14	Réagir rapidement par la négociation ou par la force (réserve d'intervention, terrestre et aéromobile, et appui feu), en s'interposant ou en interceptant une menace, en contrôlant la foule ou en rétablissant l'ordre, en liaison avec l'autorité nationale responsable de l'ordre public et conformément aux règles d'engagement.			BOUCLER NEUTRALISER
	15	Déceler à temps toute infiltration ou tout rassemblement suspect.			
	16	Exceptionnellement et face à un adversaire parfaitement identifié, organiser un bouclage de zone, avec ratissage et neutralisation.			

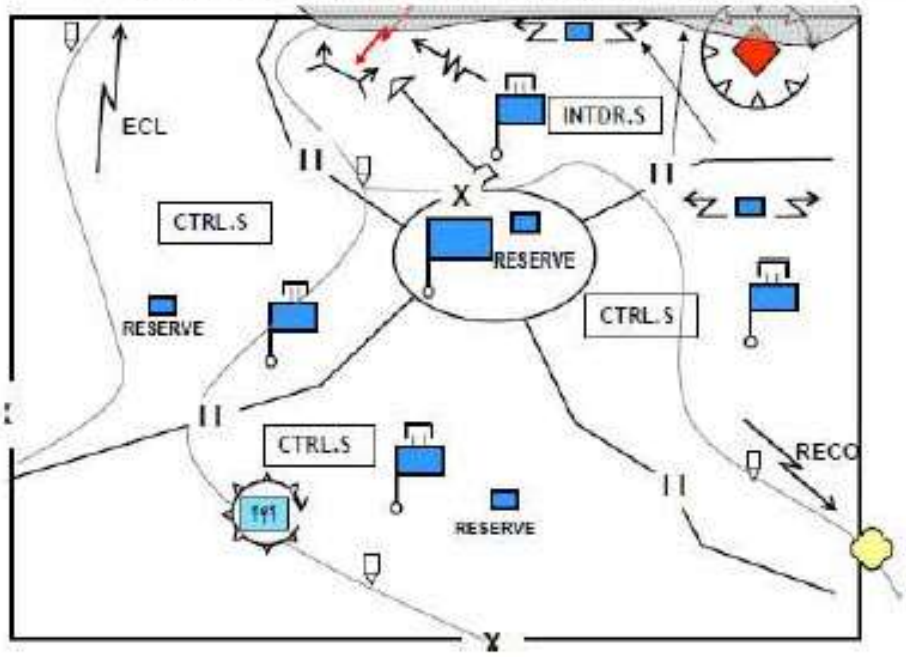

INTERPOSITION

Définition : L'interposition est un mode d'action consistant à placer une force tierce entre deux partis opposés pour les empêcher de s'affronter.

TYPE D'ACTION	SECURISATION			
NORMES ENGAGEMENT	FRONT	PROFONDEUR	RYTHME	SUPERFICIE
				?
PHASES	N°	TACHES		MISSIONS GTIA
SEPARATION DES BELLIGERANTS AVEC LEUR ACCORD	1	Prendre contact avec les belligérants et déterminer les modalités pratiques d'application de l'accord.		S'INTERPOSER
	2	Faciliter les dispositions de l'accord par des actions de surveillance, de relève et de couverture.		ECLAIRER
CREATION D'UNE LIGNE D'INTERPOSITION ET D'UNE ZONE TAMPON ETANCHE	3	Définir une ligne de démarcation ainsi que des zones contrôlées ou interdites (en rapport avec la circulation, les armements, les impératifs physiques, économiques et humains) et leurs points d'entrée et de sortie en concertation avec les factions.		CONTROLER UN SECTEUR INTERDIRE UN SECTEUR PROTEGER
	4	Créer des secteurs de GTIA tenant compte de cette ligne et de ces zones, de part et d'autre de la ligne d'affrontement (interposition) ou d'un seul côté (protection de la faction la plus faible).		
	5	Contrôler et accompagner si nécessaire les changements de dispositif et désengagements des factions.		
	6	Surveiller, contrôler ou interdire les différents secteurs, grâce à un dispositif terrestre fixe et mobile, appuyé (RENS, transport, feu) par une composante aéromobile.		
POURSUITE DU PROCESSUS D'APAISEMENT	7	Maintenir le contact avec les factions et contrôler les accords, les échanges de personnes, etc.		PARTICIPER A UNE AIDE HUMANITAIRE
	8	Appuyer l'action des OI et des ONG		
	9	Si possible amorcer le désarmement.		
	10	Empêcher les mouvements et trafics illégaux et contrôler les réfugiés.		
ORGANISATION DU DISPOSITIF DANS LA DUREE	11	Assurer la logistique des différents groupements		

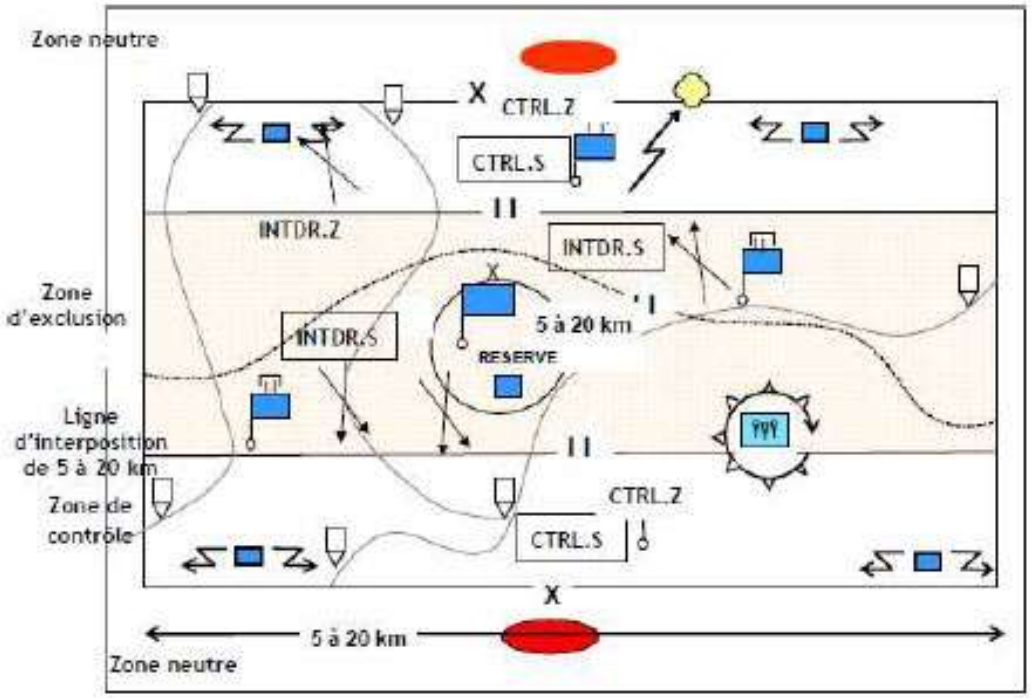

FICHE DE LECTURE

Titre de l'ouvrage	**Japan's Greatest Victory, Britain's Worst Defeat.**
Auteur	**Colonel Masanobu Tsuji**
Edition	**Sarpedon Publishers, 1997.**
Rédacteur	**CDT GARDIN Raphaël – 124 1° promotion.**
Date de rédaction	**15 – 12 – 2010.**

TSUJI, Masanobu 辻政信 (1902-1968) est un militaire, écrivain et homme politique japonais à la carrière sulfureuse.

« Tsuji était une figure légendaire dans l'Armée japonaise. C'était un homme d'un courage exceptionnel, se déclarant lui-même immortel face au danger ennemi. Il était cruel et barbare. Son énergie semblait surnaturelle et il avait probablement un accès direct au trône impérial. Ne respectant personne, il n'hésitait pas à contredire sans hésitation ses supérieurs et donnait en leur nom des ordres sans en avoir reçu l'autorité. Evidemment, il était détesté par tous ; mais lorsqu'il s'agissait de combattre, Tsuji avait invariablement raison » dit de lui un officier qui l'a côtoyé en opérations.

Issu d'une famille pauvre, Masanobu Tsuji nait dans la préfecture d'Ishikawa le 11 octobre 1902. Il entre à l'Ecole militaire préparatoire de Nagoya à 16 ans et rejoint en 1924 le 7e régiment d'infanterie à l'issue de sa formation à l'Académie militaire. Breveté de l'Ecole supérieure de guerre de Minato en 1931, il est engagé sur le front chinois à la tête de sa compagnie(1) et est blessé durant la première bataille de Shanghai en 1932.

De retour en métropole, il sert dans les hautes sphères de l'appareil politico-militaire où il développe des liens étroits avec les membres de la faction *Tosei* (Contrôle), notamment avec le futur Premier ministre Hideki Tojō. Par ailleurs, camarade de promotion du frère cadet de l'Empereur, le Prince Chichibu Yasuhitō, il devient un relais d'influence de la famille impériale au sein de l'Armée.

A la fin des années trente, il sert comme officier Opérations dans l'Armée du Kwantung en Mandchourie. Il est ainsi à l'origine de l'incident de frontière de Nomonhan (Khalkhin Gol) en septembre 1939 qui voit les forces japonaises balayées en trois jours par une force mécanisée soviétique.

En novembre 1940, il rejoint le Centre de recherche sur le combat tropical, établi sur l'île de Formose où il expérimente les techniques qui seront plus tard mises en œuvre dans tout l'Extrême-Orient. Lors de l'entrée en guerre contre les Alliés, c'est le cerveau du Blitzkrieg japonais qui voit l'effondrement en cent jours de l'Armée britannique de Malaisie et la capture de Singapour.

Durant la guerre du Pacifique, il sert successivement sur tous les théâtres majeurs comme les Philippines, Guadalcanal, la Nouvelle Guinée, la Chine et la Birmanie. A chaque fois, il doit faire face au reflux des forces japonaises devant la puissance de feu des Alliés. Fanatique, il est blessé à plusieurs reprises durant les combats, notamment en Birmanie où il est hospitalisé deux mois.

Partout où il sert, sa férocité et sa brutalité sont responsables de quelques-unes des pires atrocités commises par les forces armées japonaises sur les prisonniers de guerre et les civils. Selon la légende, il dîna même avec le foie d'un pilote allié abattu en Birmanie, fustigeant ce qui refusaient de partager son repas : « En mangeant cette chair, nous accumulons de la force (pour lutter) contre l'ennemi haï ».

A la fin de la guerre, pour éviter d'être traduit comme criminel de guerre par les Alliés, il s'échappe à travers la Thaïlande, l'Indochine et la Chine, déguisé en prêtre bouddhiste. Recruté par les services de renseignements américains au début de la Guerre Froide, il sert comme conseiller militaire auprès du régime nationaliste chinois de Chiang Kai-shek en 1947.

Amnistié, il rentre au Japon en 1949 et est élu deux fois à la Diète en 1952 et 1959 au sein du Parti démocrate libéral. En 1961, il se rend au Laos où il est mystérieusement porté disparu durant plusieurs années. Il est présumé mort le 20 juillet 1968 lors de la guerre civile au Laos.

Masanobu Tsuji a écrit de nombreux articles et livres dont certains sont devenus des bestsellers au Japon comme "Underground Escape", "Nomonhan" et "Guadalcanal".

2/ SYNTHESE DE L'OUVRAGE

"Japan's Greatest Victory, Britain's Worst Defeat" présente la version japonaise de la campagne de Malaisie en 1941/1942, de sa planification à sa conduite et à sa conclusion victorieuse, du point de vue du chef des opérations de la 25e Armée japonaise.

La thèse principale de l'auteur va à l'encontre des idées reçues. Selon Masanobu Tsuji, l'Armée britannique de Malaisie n'a pas été défaite par une force supérieure en quantité et qualité mais bien grâce à l'adoption d'une nouvelle tactique audacieuse, l'équivalent pour l'Asie du Blitzkrieg allemand.

Une préparation bien tardive :

C'est seulement à la fin de 1940, un an avant le début des opérations, que l'Etat-major impérial japonais réoriente son effort vers le Sud. Jusqu'alors, la Russie représentait l'ennemi potentiel principal avec une frontière commune en Mandchourie. Trois divisions de l'Armée expéditionnaire de Chine

reçoivent alors l'ordre de s'entraîner au combat en région tropicale. Pour cela, la Section de recherche de l'Armée de Formose est créée à Taipei (Taiwan), surnommée ironiquement l'unité « *Doro Nawa* »[(2)]. Le lieutenant-colonel Masanobu Tsuji y est affecté en novembre 1940 et commence alors ses recherches.

Dans le même temps, des officiers de renseignements sont envoyés dans tous les pays d'Asie du Sud-est, notamment en Thaïlande, Malaisie, Philippines et Indonésie.

En juin 1941, des manœuvres amphibies secrètes sont menées sur l'île d'Hainan, dans le Golfe du Tonkin, sous la supervision de Tsuji. En plus de la spécificité amphibie, la troupe reçoit un entraînement spécial pour supporter les conditions climatiques extrêmes de cette région. Par ailleurs, l'unité *Doro Nawa* est chargée de rédiger un mémento à destination de la troupe intitulé « Ne lis que cela et tu pourras gagner la guerre ». Ce texte d'une trentaine de pages regroupe l'ensemble des conseils pratiques à appliquer pour combattre en région tropicale. Une traduction complète de ce mémento est donnée à la fin du livre.

Nommé chef des opérations de la 25e Armée, Tsuji est alors chargé de planifier les opérations de Malaisie. Il rejoint l'état-major du général Tomoyuki Yamashita, le futur « Tigre de la Malaisie », à Saigon le 7 septembre 1941.

Tsuji décide de mener lui-même une reconnaissance aérienne secrète au -dessus du théâtre malais. Malgré les risques de capture, il effectue trois heures de vol de nuit le 22 octobre 1941 à bord d'un Mitsubishi Ki-46 Dinah. Frappé par la densité des coupures sur le territoire, il persuade Yamashita d'employer un régiment du génie, équipé en moyens d'appontage, pour chaque division d'infanterie.

La « Blitzkrieg bicyclette » :

Alors que les bombes japonaises tombent sur Pearl Harbor à huit mille kilomètres de là, le premier échelon de la 25e Armée nipponne attaque l'Armée britannique le 8 décembre 1941. Fort de trois divisions, la 5e, la 18e et la Division de la Garde impériale, le contingent japonais franchit à la fois la frontière thaïlandaise près de Bangkok et débarque sur les côtes malaises à Patani et Kota Bharu. L'objectif principal est de s'emparer des aérodromes à partir desquels l'aviation nipponne pourra obtenir la supériorité aérienne.

Présent dès le départ sur la ligne de front, Tsuji obtient une vision claire du terrain et de l'ennemi. A partir de là, il élabore une nouvelle tactique basée sur la rapidité d'exploitation des manœuvres offensives. S'inspirant des campagnes allemandes de France et de Russie, il utilise les bataillons de chars légers comme force de choc. Au demeurant, l'Armée japonaise ne dispose pas des mêmes moyens mécanisés et motorisés que la Wehrmacht. Pour transporter les troupes d'infanterie d'accompagnement, elle se contente d'utiliser des bicyclettes. Chaque division dispose de 500 camions et de 6 000 bicyclettes. C'est la « Blitzkrieg Bicyclette ».

Bien que luttant à deux contre un, les troupes japonaises ne tardent pas à bousculer les défenses statiques britanniques sur la côte ouest de la péninsule malaise.

La première ligne de défense britannique à Jitra, prévue pour résister trois mois, est percée en moins de quinze heures par la 5e Division japonaise le 11 décembre 1941. En utilisant des attaques en force de nuit, un détachement de 500 hommes parvient à percer les positions fortifiées, pourtant défendues par deux brigades complètes, les 6e et 15e Brigades d'infanterie indiennes. L'aérodrome d'Alor Star est capturé le 13 décembre 1941.

Les « Churchill Supplies » :

La deuxième ligne de défense britannique, le long de la rivière Pérak, tombe à son tour le 26 décembre 1941. Après de féroces combats, la 45e Brigade indienne est complètement anéantie dans la région de Kampar. Le III Corps britannique essaie vainement de se regrouper derrière la rivière Slim mais est défait décisivement par les poussées combinées de la 5e Division japonaise et de la Division de la Garde impériale. La capitale fédérale malaise, Kuala Lumpur, tombe entre les mains des Japonais le 11 janvier 1942.

Pendant ce temps, la 18e Division japonaise progresse rapidement le long de la côte est de la péninsule malaise avant de basculer à l'ouest. Les derniers points de résistance britanniques sur le continent sont bousculés à Gemas et Bakri.

Le 31 janvier 1942, les dernières forces britanniques se réfugient sur l'île de Singapour. Dans leur retraite, ils ont abandonné une grande quantité de matériel, d'essence et d'approvisionnement, surnommées ironiquement par les Japonais les « Churchill Supplies ».

En un mois et demi, la 25e Armée japonaise a parcouru 1 100 kilomètres le long de la péninsule malaise. Au prix de 4 565 tués et blessés, elle a détruit cinq brigades britanniques, représentant plus de 25 000 hommes, capturant 50 véhicules blindés, 330 canons et 550 mitrailleuses.

La plus grande défaite britannique de l'histoire :

Le sort de Singapour est déjà scellé car la plupart des défenses ont été conçues pour se protéger des attaques venant de la mer et non de l'intérieur de la péninsule malaise. C'est là le secret de la victoire japonaise sur le « Gibraltar de l'Asie ».

Après une attaque de déception de la Division de la Garde impériale à l'est, le gros de la 25e Armée traverse le détroit de Johore dans la nuit du 8 février 1942. Les 5e et 18e Divisions japonaises capturent l'aérodrome de Tengah le jour suivant. Les combats les plus durs ont lieu pour la colline fortifiée de Bukit Timah, qui surplombe la ville de Singapour, dans la nuit du 11 au 12 février 1942. Les Britanniques tentent de contre-attaquer mais sont repoussés. L'attaque finale contre les réservoirs d'eau de la ville le 15 février 1942 entraîne la reddition de la ville. Le Lieutenant général Percival signe la capitulation de ce qui reste de l'Armée britannique de Malaisie, à savoir 100 000 hommes, 740 canons, 2 500 mitrailleuses, 65 000 fusils et 200 véhicules blindés.

Il s'agit de la plus grande défaite britannique de l'histoire, acquise au prix de 3507 morts et 6150 blessés côté japonais.

3/ ANALYSE – AVIS DU REDACTEUR

Bien sûr, il faut prendre avec beaucoup de précaution et d'esprit critique le récit de guerre du colonel

Masanobu Tsuji. Ce dernier cherche d'abord à travers ce livre à glorifier son action pendant la guerre et, par la même occasion, à régler un certain nombre de comptes avec ses détracteurs au sein de l'Armée japonaise[3].

Cependant, la valeur de son livre est inestimable pour comprendre le déroulement initial de la Guerre du Pacifique. Loin de l'interprétation officielle anglo-saxonne qui dépeint une Armée japonaise nombreuse et bien préparée au combat en jungle, Tsuji nous montre au contraire la supériorité opérationnelle et tactique écrasante des Japonais sur les Britanniques.

Les raisons de cette supériorité opérationnelle et tactique peuvent être utilement enseignées au chef interarmes d'aujourd'hui. Bien que nombreux, les principaux enseignements de la campagne de Malaisie tiennent en six points : le commandement, la concentration des efforts, le renseignement, l'environnement, la flexibilité opérationnelle et la logistique.

*

* *

Premier enseignement : un commandement audacieux est un multiplicateur de force.

Le général Yamashita et son chef des opérations, le zélé colonel Tsuji, ont contribué à maintenir une dynamique constante de la troupe vers leur objectif ultime : Singapour. Ce leadership audacieux et décisif n'a été possible que parce que les chefs de la 25e Armée disposaient toujours d'une vision claire des capacités amies et ennemies. Incontestablement, le leadership de Yamashita, qui imprègne chaque aspect de la planification opérationnelle et de l'exécution, a été la clé de la victoire japonaise. Par exemple, lors de la phase finale de la prise de Singapour, Yamashita va jusqu'à aller à l'encontre de l'avis de son Etat-major en décidant de porter l'attaque de nuit et sans l'appui de l'artillerie contre la colline fortifiée de Bukit Timah.

Deuxième enseignement : ne défendre que ce qui est défendable et mérite d'être défendu.

La volonté du général Percival de tout défendre a abouti au résultat qu'il ne défendait plus rien. Ses tentatives visant à défendre l'ensemble de la péninsule malaise et, plus tard, les 130 kilomètres de la côte de Singapour, violaient les principes de concentration des efforts et d'économie des moyens. La puissance de combat britannique a été inutilement éparpillée, laissant toujours l'initiative aux Japonais. Malgré une infériorité numérique globale d'un contre deux, les Japonais ont toujours pu obtenir une supériorité locale, comme par exemple lors du franchissement du détroit de Johore.

Troisième enseignement : obtenir la meilleure connaissance possible de l'ennemi.

La manœuvre du renseignement nipponne a été accomplie d'une manière presque parfaite. Grâce à la connaissance de l'état d'esprit et des capacités réelles des Britanniques, Yamashita a utilisé avec succès des opérations de déception et a obtenu l'effet de surprise désiré. La présence sur le terrain d'officiers de renseignement militaire en avance de phase a permis de collecter des données précises sur les vulnérabilités ennemies. Combiné avec une étude fine de la psychologie des commandants britanniques, la supériorité japonaise dans la bataille du renseignement a été complète. Il est significatif que, même après la guerre, Winston Churchill continuera à mentionner dans ses mémoires la présence de cinq divisions japonaises durant la campagne de Malaisie.

Quatrième enseignement : les aspects environnementaux inhérents au théâtre d'opérations doivent être intégrés dans la planification.

Le terrain de chaque champ de bataille offre des avantages potentiels à exploiter sur son ennemi. Les planificateurs doivent s'assurer qu'ils utilisent le climat, le terrain, l'économie, l'ethnographie ou d'autres caractéristiques de l'environnement à leur avantage. La création de l'unité *Doro Nawa* a permis de collecter toutes les informations environnementales nécessaires pour les appliquer au combat. Ainsi, par exemple, l'attaque japonaise de la première ligne de défense à Jitra s'est déroulée sous un déluge d'averses. A ce moment-là, de nombreux soldats indiens s'étaient réfugiés sous des abris, délaissant leur armement collectif.

Cinquième enseignement : la flexibilité dans la planification est primordiale.

Les objectifs militaires doivent être atteints par une application souple et dynamique de la force sur le centre de gravité ennemi. Commander dans l'incertitude est la clé de l'adaptation à l'environnement, aux changements de posture de l'ennemi et aux événements imprévus du champ de bataille. La rigidité n'est bénéfique que vis-à-vis de l'objectif final recherché. Tout au long de la campagne de Malaisie, l'état-major de la 25e Armée japonaise a été en mesure de répondre aux situations imprévues et de surmonter les difficultés par le biais de réponses novatrices. Le changement initial de rythme dans l'exploitation des percées par l'action personnelle de Tsuji illustre bien cette flexibilité opérationnelle.

Sixième enseignement : la logistique est essentielle pour maintenir le rythme des opérations.

Sur cet aspect, comme lors de l'ensemble de la guerre du Pacifique, les Japonais ont été gravement mis en défaut. Peu adapté à la mentalité japonaise, le soutien logistique a été réduit à la portion congrue, laissant la part belle aux opérations offensives. Il en résulte que le général Yamashita a été constamment préoccupé par des problèmes logistiques insurmontables qui auraient pu lui coûter sa campagne. La défaite, ou même une situation de blocage en Malaisie, aurait signifié une capitulation beaucoup plus précoce du Japon lors de la Seconde Guerre mondiale. La présence salvatrice des « Churchill supplies » abandonnées intactes sur le terrain par les Britanniques s'est révélée, à elle seule, décisive pour la victoire japonaise.

*

* *

L'étude des opérations japonaises de la Guerre du Pacifique a généralement tendance à se concentrer sur des campagnes plus connues où les Japonais ont été mis en échec. Pourtant, la « Blitzkrieg Bicyclette » a été brillamment planifiée et exécutée par le général Yamashita et le colonel Tsuji.

La lecture du livre "Japan's Greatest Victory, Britain's Worst Defeat" il-

lustre à merveille l'application de principes opérationnels et tactiques cruciaux pour le chef interarmes d'aujourd'hui. En effet, il ne faut pas oublier que les Britanniques ont subi à Singapour en février 1942 une défaite comparable aux Français à Sedan en mai 1940. Pour les Alliés, il en a résulté la perte totale du Sud-Est asiatique, de la Birmanie à la Nouvelle-Guinée.

Malheureusement, l'incapacité des chefs japonais à arrêter les atrocités commises sur les civils par leurs soldats et les traitements inhumains infligés aux vaincus ont grandement terni par la suite l'image de leur victoire[4].

Etat des services du Colonel Masanobu TSUJI :

Avril 1918 : élève à l'*Ecole militaire préparatoire* de Nagoya.

Octobre 1922 : cadet à l'*Académie militaire* d'Ichigaya (36e promotion).

Octobre 1924 : nommé Sous-lieutenant (infanterie).

Novembre 1924 : chef de section au *7e Régiment d'infanterie* à Kanazawa.

Octobre 1927 : promu Lieutenant (infanterie).

Décembre 1928 : stagiaire de l'*Ecole supérieure de guerre* de Minato (43e promotion).

Novembre 1931 : commandant d'unité au *7e Régiment d'infanterie* de Kanazawa.

Septembre 1932 : officier traitant Organisation de l'*Etat-major de l'Armée de terre* à Tokyo.

Août 1933 : promu Capitaine (infanterie).

Août 1934 : commandant de compagnie à l'Académie militaire d'Ichigaya.

Avril 1935 : commandant de bataillon au *2e Régiment d'infanterie* à Mito.

Avril 1936 : officier Opérations de l'*Armée du Kwantung* à Harbin (Mandchourie).

Aout 1937 : officier traitant à l'*Armée de théâtre de Chine du Nord* à Pékin.

Novembre 1937 : officier Opérations de l'Armée du Kwantung à Harbin (Mandchourie).

Mars 1938 : promu Chef de Bataillon (infanterie).

Septembre 1939 : affecté à la *11e Armée* à Hankou (Chine centrale).

Février 1940 : affecté à l'*Armée Expéditionnaire de Chine* à Nankin (Chine centrale).

Août 1940 : promu Lieutenant-colonel (infanterie).

Novembre 1940 : affecté à la Section de recherche de l'*Armée de Formose* à Taipei (Taiwan).

Septembre 1941 : chef des opérations de la *25e Armée* à Saigon (Malaisie).

Mars 1942 : chef de la section Opérations de l'*Etat-major de l'Armée de terre* à Tokyo.

Février 1943 : instructeur à l'*Ecole supérieure de Guerre* de Minato.

Août 1943 : promu Colonel (infanterie).

Août 1943 : chef du 3e bureau (Opérations) de l'*Armée Expéditionnaire de Chine* à Nankin

Juillet 1944 : chef des opérations de la *33e Armée* à Rangoun (Birmanie).

Mai 1945 : chef des opérations de la *39e Armée* à Bangkok (Thaïlande).

Juillet 1945 : chef du 3e bureau (Opérations) de la *18e Armée de théâtre* à Bangkok (Thaïlande).

Source: HAYASHI, Saburō et KOOX, Alvin, Kogun: The Japanese Army in the Pacific War, Naval Institute Press, 1959.

Ordre de bataille pour la campagne de Malaisie :

Armée japonaise :

25e Armée japonaise (Lieutenant General Tomoyuki Yamashita) :

Division de la Garde impériale (Lieutenant General Takuma Nishimura).

5e Division (Lieutenant General Takurō Matsui).

18e Division (Lieutenant General Renya Mutaguchi).

3e Groupe de chars.

Total : 55 000 hommes.

Armée britannique :

Commandement britannique de Malaisie (Lieutenant General Arthur Percival)

III Corps indien (Lieutenant General Lewis Heath).

9e Division d'infanterie indienne (Major General Arthur Barstow).

8e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier Berthold Key).

22e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier Gordon Painter).

11e Division d'infanterie indienne (Major General David Murray-Lyon).

6e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier William Lay).

15e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier Kenneth Garrett).

28e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier William Carpendale).

8e Division australienne (Major General Gordon Bennett).

22 e Brigade australienne (Brigadier Harold Taylor).

27 e Brigade australienne (Brigadier Duncan Maxwell).

18e Division britannique (Major General Merton Beckwith-Smith).

53e Brigade d'infanterie (Brigadier Cecil Duke).

54e Brigade d'infanterie (Brigadier Edward Backhouse).

55e Brigade d'infanterie (Brigadier Tristram Massy-Beresford).

Division de forteresse de Singapour (Major General Franck Simmons).

1ère Brigade malaise (Brigadier George Williams).

2e Brigade malaise (Brigadier Francis Fraser).

12e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier Archibald Paris).

44e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier George Ballentine).

45e Brigade d'infanterie indienne (Brigadier Herbert Duncan).

Total : 130 000 hommes.

Carte de la campagne japonaise de Malaisie :

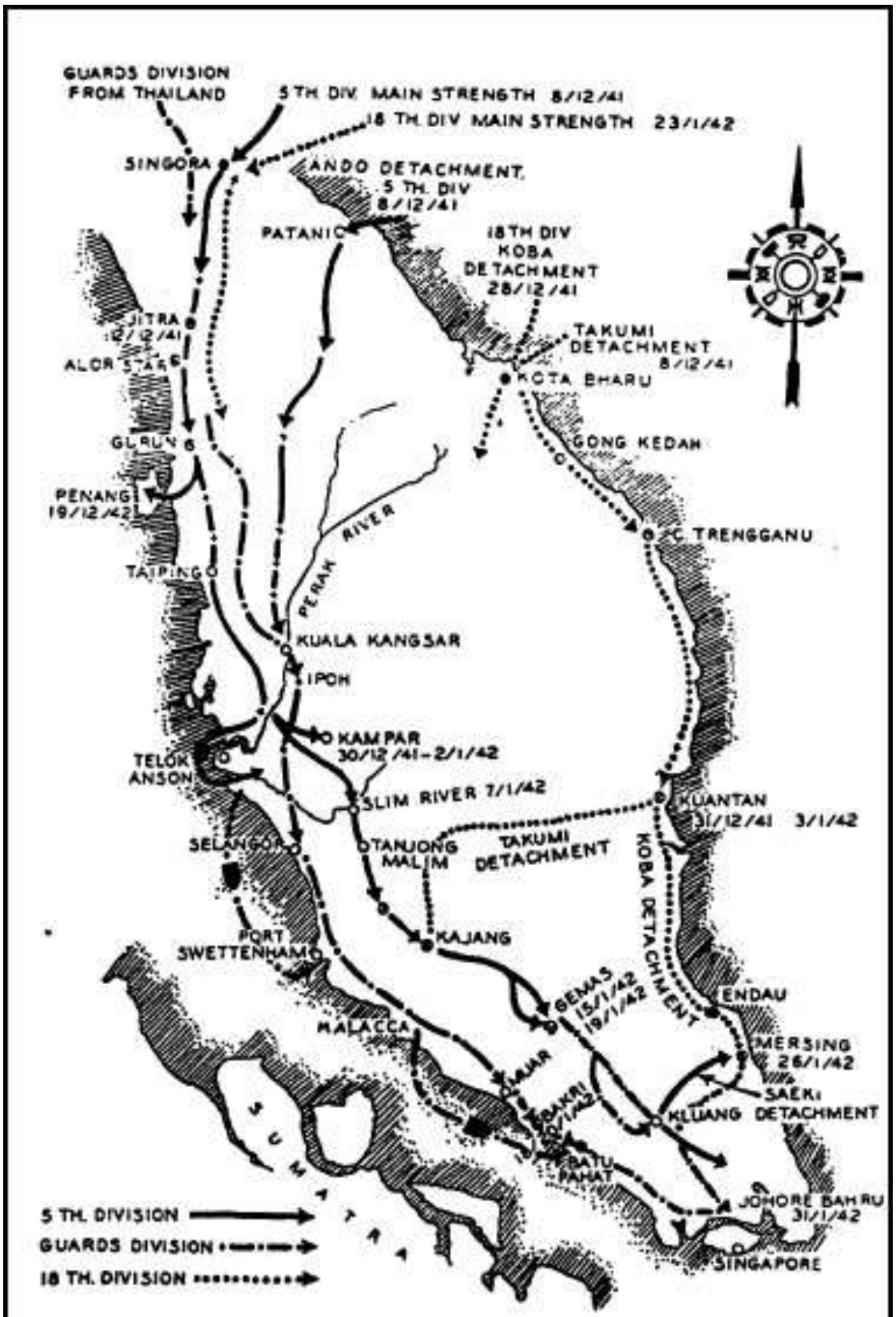

The Malayan campaign of the 25th Army.

Source: Tsuji, M., Singapore: The Japanese Version (New York: St. Martin's Press, 1961), p.212

1. Le cursus japonais d'avant guerre permet aux officiers de passer le concours de l'Ecole de guerre avant leur temps de commandement d'unité élémentaire.

2. Doro Nawa ne peut pas être traduit littéralement. En japonais *Dorobō* (泥棒) veut dire voleur et *Nawa* (縄), corde. Attendre d'arrêter le voleur pour tresser son attache. L'expression veut dire s'y prendre trop tard. Une traduction française de *Doro Nawa* pourrait être « rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

3. Les ennemis personnels de Tsuji au sein de l'Armée japonaise sont nombreux, notamment le général Takuma Nishimura, commandant de la Division de la Garde impériale ou le général Sōsaku Suzuki, chef d'Etat-major de la 25e Armée japonaise.

4. Le général Yamashita sera condamné à mort pour crimes de guerre et pendu à Manille le 23 février 1946. Le colonel Tsuji parviendra à échapper aux recherches alliées grâce à l'action de la CIA.

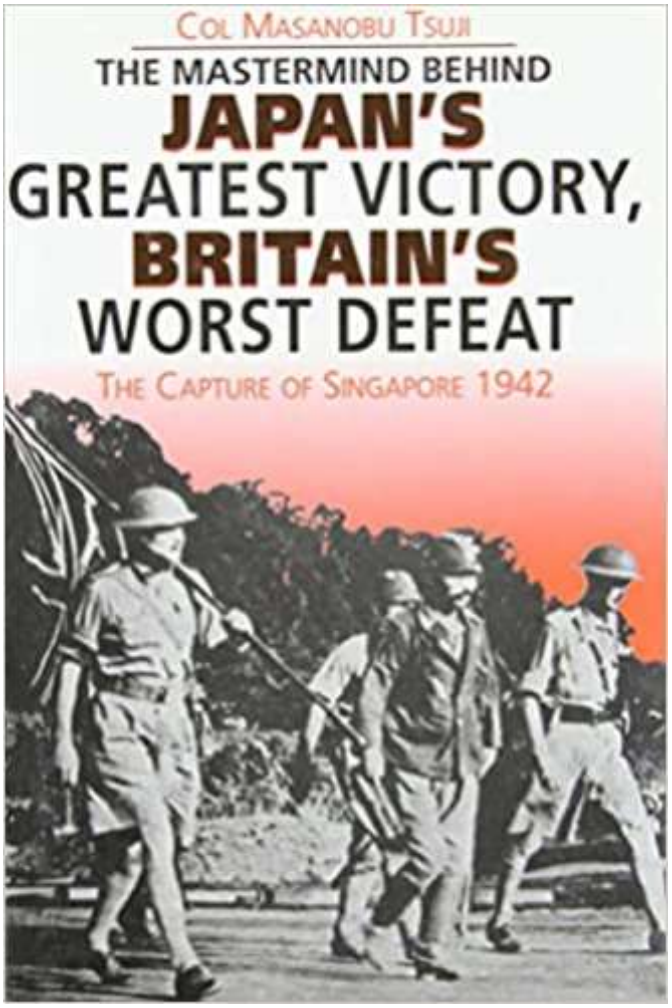

Les fusillés de la Grande Guerre.

Il est des blessures et des douleurs de la Grande Guerre aux cicatrices encore sensibles et qui ne sont pas tout à fait apaisées. Le souvenir du soldat passé par les armes, fusillé, est de celles-là.

Le site internet "memoiredeshommes" restitue, numérisées, les archives des Conseils de guerre. Les pièces de procédure, les jugements pour une très grande partie des condamnés sont donc accessibles. C'est ainsi qu'ont été répertoriés par la justice française 1009 fusillés ou exécutés sommairement. Il s'agit de militaires ou de civils, français ou étrangers condamnés sur le front aussi bien qu'à l'arrière.

Il ne peut être question dans le cadre de cet article d'en retracer une histoire exhaustive, (voir bibliographie) bien plus complexe qu'il n'y parait.

L'examen des dossiers, quand ils existent, des soldats originaires de la Haute-Loire ainsi fusillés, au nombre de huit, permet de dégager une histoire sommaire de la justice militaire pendant la Grande guerre.

La façon de rendre la justice va évoluer au cours du conflit. Nous tenterons d'illustrer cette évolution avec des exemples complétés d'éléments des contextes militaire et politique.

Nous verrons aussi qu'il convient de distinguer, avec quelques données statistiques indispensables, parmi les fusillés, les mutins de 1917. Ces derniers occupent une place particulière, très minoritaire dans l'ensemble des décès.

Enfin, se dégagent de ces archives des témoignages sur la réalité de la vie des "poilus" évoquant ainsi les tranchées, les rapports entre soldats, les rapports avec la hiérarchie, la signification de l'offensive et de ses assauts dont on connait et appréhende les dangers.

.

Définition et statistiques : militaires fusillés dans la zone des Armées pendant la guerre :

1914	1915	1916	1917	1918	Total
157	296	125	80	11	669
68 %		18 %	12%	2%	100 %

Source : Prisme 14-18

Suivant les sources, ces chiffres peuvent varier. Néanmoins deux constantes demeurent :

La part très prépondérante des fusillés au titre des années 1914 et 1915.

L'impact très modéré des condamnations à mort suite aux mutineries de 1917.

Suite à l'évolution de la législation et de la réglementation, une analyse plus précise permet de distinguer trois phases successives durant la guerre.

64 % des fusillés au cours de la période 1914-17 octobre 1915.

26 % des fusillés au cours des 18 mois suivants.

10 % des fusillés après le 22 avril 1917. (y compris donc juin 1917, mois le plus impacté par les exécutions suite aux mutineries).

La justice militaire pendant les années 1914 et 1915.

En 1914, l'Armée dispose d'un code de justice militaire d'une grande sévérité. "La patrie en danger", l'état de siège proclamé, le gouvernement (qui se réfugie à Bordeaux) et le Parlement capitulent devant l'Etat-major et lui donnent carte blanche en matière de justice. Elle s'exercera en dehors de tout contrôle. Il faudra du temps pour que le pouvoir civil se ressaisisse et reprenne peu à peu ce qu'il a concédé au temps de l'invasion. Mais alors plusieurs centaines d'hommes auront été sanctionnés au nom de la nécessité

À l'entrée en guerre, c'est la loi du 9 août 1849, votée initialement pour répondre essentiellement aux troubles et aux insur-

rections dirigées contre le pouvoir établi, qui donne, avec l'instauration de l'état de guerre, les pleins pouvoirs à l'Armée. Le code de justice militaire, traduisant les mesures d'application de cette loi, combinant rapidité de mise en œuvre et sévérité accrue, a été promulgué en 1857. Complexes, ses dispositions ne seront pratiquement pas mises en œuvre pendant la guerre de 1870 et seront simplifiées en 1875.

En 1914, on demande au commandant en chef une fin très rapide de la guerre moyennant quoi on lui confère des pouvoirs exceptionnels.

Une circulaire du 10 août prescrit qu'il faut s'adresser avant toute exécution au pouvoir politique pour autorisation et que l'exception tolérée c'est l'exécution immédiate sans autorisation dans des circonstances exceptionnelles.

Une circulaire du 1er septembre délègue à l'autorité militaire, le droit de procéder à l'exécution immédiate des sentences si elle juge que les nécessités de la discipline et de la défense nationale comme celles de l'action militaire l'exigent impérieusement. Un simple compte rendu sera adressé au ministre.

Le Président de la République renonce ainsi au droit de grâce.

Un décret du 17 août 1914 va supprimer le droit d'appel et à la révision d'un jugement pour "tous les crimes et délits".

Mais la situation militaire amène le généralissime JOFFRE à demander le rétablissement des cours martiales ou conseils de guerre spéciaux. En moins de quinze jours de bataille généralisée et terrifiante, (bataille des frontières), l'échec du plan XVII est patent avec le reflux généralisé des armées en campagne. Une débandade des troupes est à craindre et il s'agit de maintenir une ferme discipline.

JOFFRE persuade le pouvoir politique que si la défaite est évidente, elle n'est que momentanée. Elle est due non à un manque de clairvoyance de l'Etat-major mais à un défaut de fermeté et de bravoure des combattants.

Le décret du 6 septembre 1914 rétablit les cours martiales sous le nom de conseils de guerre spéciaux. Le C.d.G.S. est composé de trois juges seulement, condamnant à la majorité de deux contre un, sans instruction préalable, sans délai entre la citation à comparaitre et la réunion du tribunal, sans recours ni pourvoi en cassation, et même sans droit de grâce

Certains ont pu voir dans ces dispositions, la mise en place d'un système de terrorisation institué par l'autorité légale qui prévient que la justice sera impitoyable et que le pouvoir représentant la volonté nationale se refusera à intervenir et à vérifier le bien-fondé des décisions prises par l'autorité militaire.

Jean-Pierre SOULIER est né le 29 novembre 1890 à St Didier-la-Séauve (aujourd'hui St Didier-en-Velay). Il est marié, domicilié à St Didier-la-Séauve et exerce la profession de mineur. Soldat, il est incorporé au 28ème bataillon de chasseurs alpins.

A partir de septembre 1912, au sein du 14ème bataillon de chasseurs alpins de Grenoble, il participe aux opérations militaires au Maroc occidental. En août 1914, il sert à la bataille des frontières au sein du 14ème Corps d'armée et se retrouve début septembre, suite à la retraite des troupes, dans le secteur de Nompatelize- La Bourgonce (Vosges).

Blessé, le chasseur Jean-Pierre Soulier, est examiné par le médecin principal ROY de la 27ème D.I. Ce dernier constate que la blessure à bout portant que porte le militaire ne peut provenir, étant données les conditions d'éloignement du combat, que d'une mutilation volontaire. Ces faits constituent le crime d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Conformément aux dispositions de l'article 213 du code de justice militaire, il est puni de la peine de mort.

Le 3 septembre, il est convoqué pour le 4 septembre

devant le Conseil de guerre de la 27ème division qui siège à la Passée du Renard. Le seul témoin convoqué est le médecin principal ROY et le défenseur commis d'office est un sergent réserviste. Ce même jour 4 septembre, il est condamné à la peine capitale à l'unanimité pour abandon de poste en présence de l'ennemi.

Le 5 septembre à 8 heures du matin, près de l'église de Rouges-Eaux (88), il est passé par les armes par un peloton de hussards composé d'un lieutenant et de douze cavaliers.

Avec lui ont été fusillés au même endroit et pour les mêmes motifs, les chasseurs Joseph Pascal et Lucien Royer du 14ème B.C.P. et Charles Sayer du 52ème R.I.

L'église de Rouges-Eaux, lieu de l'exécution

Ce ne seront pas les seuls cas. Un colonel président d'un conseil de guerre, s'interroge "il est plus dur de mettre à mort, de sang-froid trois hommes que d'en voir tomber cinquante sur le champ de bataille, mais c'est nécessaire pour l'exemple" Il se ressaisira.

Les blessures aux mains ou aux pieds vont se multiplier. Outre le fait qu'elles se produisent parfois sans témoin, du moins le seul témoin à charge reste le médecin qui constate la blessure. Responsabilité dont la plupart se serait bien passée. La conséquence juridique (abandon de poste en présence de l'ennemi) donnée à une mutilation volontaire, interprétée comme une intention du soldat de se soustraire à ses devoirs, va produire le plus grand nombre de fusillés en 1914. La justice est expéditive : très peu de délai entre la commission du crime et le châtiment. D'où parfois des réhabilitations qui ont pu aboutir

Les fusillés de Vingré (Aisne) : l'exécution et la réhabilitation de six soldats de 298ème R.I.

Ce régiment de réserve, dont la majorité des soldats ont la trentaine, souvent mariés et quelques fois pères de famille, caserné à Roanne, a un recrutement régional (département de la Loire et de l'Allier et même de la Haute-Loire)

Après la victoire à la bataille de la Marne, et la poursuite, non sans combattre, qui s'ensuit, le 298ème, qui a franchi l'Aisne, attaque les 11,12 et 13 novembre les tranchées allemandes du plateau de Confrécourt (ou de Nouvron) ce dernier village étant occupé par les Allemands. Cette attaque qui ne débouche pas, marque la stabilisation du front sur le secteur pendant de longs mois. A l'ouest du plateau, au nord de Vingré, les tranchées s'organisent, en continuité avec celles du plateau.

Le 27 novembre 1914, la 19ème compagnie du 298ème occupe une tranchée de première ligne (environ 250 m), en avant de Vingré. Un boyau central dessert cette tranchée en son milieu ; de

part et d'autre se sont réparties les escouades de la compagnie. Dans l'après-midi, les Allemands bombardent l'extrémité droite de la tranchée qui devient inhabitable. Les deux escouades en poste se retirent en laissant des guetteurs. Plus tard dans la soirée, les Allemands attaquent par surprise et font prisonniers les guetteurs Alertés certains soldats vont se retrouver nez-à-nez avec les agresseurs. Une indécision se produit de part et d'autre et une bousculade entraîne les hommes vers le boyau central et la tranchée de repli. Ce mouvement va être interprété comme un abandon de poste en présence de l'ennemi. Cependant, très vite, les gradés ressaisissent la troupe qui réoccupe la tranchée que les Allemands ont quittée.

Le commandement est néanmoins mécontent et décide de traduire 24 hommes de la 19ème compagnie devant le Conseil de guerre spécial de la 63ème division. Le conseil de guerre va siéger le 4 décembre 1914 à Vic-sur-Aisne salle n°3 de l'infirmerie, les trois juges étant issus du 298ème R.I.

Sans qu'aucun motif particulier soit relevé, six soldats sont convaincus d'abandon de poste devant l'ennemi et sont condamnés à mort, les dix-huit autres étant acquittés. Ils sont exécutés le lendemain 5 décembre à 7 heures 30 du matin. La troupe défile devant les suppliciés non sans émotion. Elle va rester très vive même après la guerre.

Un arrêt de la Cour de cassation du 29 janvier 1921 casse et annule sans renvoi (les condamnés étant décédés) le jugement du Conseil de guerre spécial. Pour motiver son jugement, la Cour relève un élément nouveau qui n'a pas été évoqué devant de Conseil de guerre. En effet un ordre de repli, semblant, dans la confusion, avoir été donné par un supérieur, a été entendu par les soldats.

C'est ce qu'ont révélé les enquêtes de révision. On ne peut donc leur faire grief de l'avoir exécuté. Ces derniers sont réhabilités. Les veuves toucheront une indemnisation ainsi que les enfants orphelins.

"Dans ce champ sont tombés glorieusement…six soldats du 298ème …"

(Photos jlm)

Pendant la Grande guerre, plusieurs centaines de militaires furent fusillés, certains pour l'exemple- 42 ont été réhabilités-. Que ce monument érigé à la mémoire des six fusillés de Vingré vous fasse également souvenir de tous ceux qui fusillés pour l'exemple subirent le même sort injuste.

Le monument de Vingré :

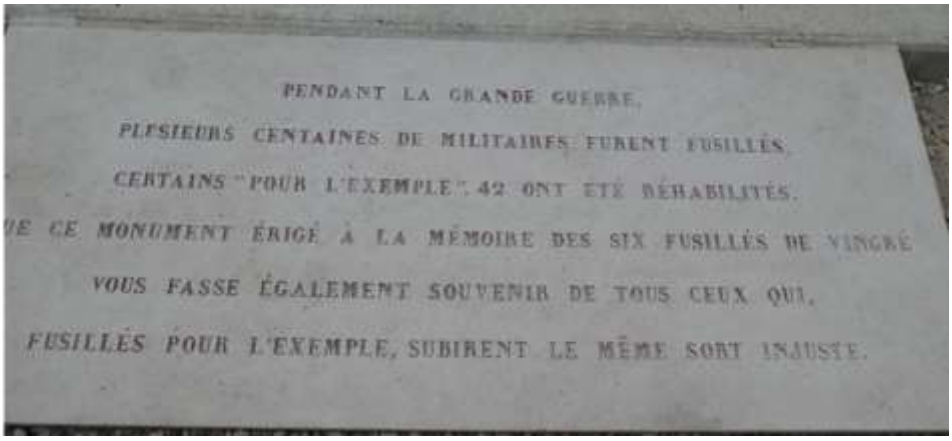

Les exemples des soldats Léonard Leymarie et Lucien Bersot.

Léonard Leymarie est né le 24 janvier 1880 à Seilhac (Corrèze). Marié, deux enfants, il est cultivateur dans cette commune. A la mobilisation, réserviste, il est incorporé à la 19ème compagnie du 305ème R.I. régiment de réserve du 105ème R.I. caserné à Riom (63)

Le 305ème R.I. a participé en septembre 1914 à la bataille du passage de l'Aisne et du plateau de Confrécourt où il a été très éprouvé. En novembre-décembre, il occupe les tranchées dans ce secteur autour de Vingré.

Dans la nuit du 17 novembre 1914, Léonard Leymarie est de service, avec quelques camarades, dans la tranchée de première ligne à quelques deux cents mètres des tranchées allemandes. En poste à son créneau de guetteur, il se blesse à la main gauche avec son propre fusil. Ce n'est que le matin qu'il décide de se faire soigner à l'infirmerie. Le médecin qui l'examine conclut à une mutilation volontaire. Il est donc passible du Conseil de guerre pour abandon de poste en présence de l'ennemi. Le Conseil de guerre de la 66ème division d'infanterie se réunit le 12 décembre 1914 à neuf heures à Saint Bandry (Aisne). Leymarie est reconnu coupable d'abandon de poste à l'unanimité et condamné à mort. Il est exécuté le même jour à seize heures 30 à Port-Fontenoy.

Sur la fiche "memoiredeshommes", il est noté réhabilité mais sans mention de date. En fait les demandes de réhabilitation ont été vaines. En 1922, la cour de Cassation confirme un arrêt de rejet de la cour de Limoges et en 1925, c'est au ministre de refuser. En Corrèze, sa transcription de décès mentionne "tué à l'ennemi" permettant ainsi à sa veuve et à ses enfants de bénéficier des lois venant en aide aux familles des militaires défunts.

Stèle en mémoire des soldats Leymarie et Bersot reconnus innocents et réhabilités, inaugurée à Fontenoy en novembre 1994. (photo jlm)

Lucien Bersot est né le 7 juin 1881 à Anthoison (Haute-Saône). Marié, deux enfants, il est soldat au 60ème R.I. Au mois de février 1915, dans le secteur de Fontenoy, à trois kilomètres des lignes, il refuse de porter un pantalon usagé et malpropre en remplacement du sien. Ses camarades ayant pris fait et cause pour lui, le commandant du régiment décide de réunir le conseil de guerre spécial et d'en prendre même la présidence, ce qui est irrégulier. Le 11 février, le Conseil de guerre se réunit à Fontenoy (02) et condamne Bersot à la peine de mort pour refus d'obéissance devant l'ennemi. Il est exécuté le 12 février au matin.

Mais sa veuve ne se résigne pas en apprenant le motif de la sanction. La cour de Cassation annule la sentence du conseil de guerre spécial le 14 septembre 1916 pour vice de forme, la présidence étant irrégulière, mais ne réhabilite pas Bersot. Après une campagne de presse, la Cour de cassation réhabilite le soldat le 12 juillet 1922.

Pierre MESTRE est né le 4 mai 1882 à Saint Christophe/ Dolaizon (43). Après son service militaire dans les chasseurs à pieds (1903-1906), il se marie et devient papa d'une petite fille. A la mobilisation générale, il est incorporé au 28ème B.C.P. de Grenoble. En janvier 1915, le 28ème BCP, engagé dans la bataille des Vosges, a subi des pertes sensibles.

Vers la fin du mois, Pierre Mestre est chargé, avec deux autres camarades de convoyer du matériel-en fait des rouleaux de fis barbelés- auprès d'une unité tenant le front. En cours de route, une patrouille allemande les prend pour cible. Les trois chasseurs se dispersent et Pierre Mestre ne trouve d'autre solution

que de retourner à son point de départ. Il rencontre deux officiers qui le préviennent qu'il sera puni. Le 4 février 1915, il est convoqué devant le Conseil de guerre de la 66ème division d'infanterie pour le lendemain au motif d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Aucun témoin n'est convoqué. Le 5 février 1915, il est condamné à la peine de mort et exécuté le 8 février 1915 à 7 heures du matin à Wesserling (68) Il doit être noté que les pièces de procédures sont manquantes sur le site "memoiredeshommes" et que c'est la famille qui a recueilli patiemment les circonstances de fait du dossier relatées notamment par des témoignages oraux.

Comme beaucoup d'autres, la famille de Pierre Mestre se sent doublement touchée. Au deuil de l'être aimé, du soldat, s'ajoute l'opprobre de l'opinion publique. "Nous avons vécu dans une atmosphère affreuse de la suspicion illégitime et de la honte injustifiée" révèle un frère d'un des fusillés réhabilités de Vingré.

Régis ROCHELIMAGNE est né le 18 janvier 1882 à Brives-Charensac. Engagé volontaire en 1900 pour trois ans dans l'infanterie de marine, il se retrouve à la mobilisation générale soldat dans l'infanterie. Le 10 février 1915, à 33 ans, considéré comme une "forte tête", il est soldat au 238ème R.I., régiment de réserve.

Au mois de mai 1915, le régiment se trouve dans le secteur de Soissons où il participe aux travaux d'organisation du front. Le 4 mai, ayant refusé d'obtempérer à un ordre de corvée, il provoque une altercation avec ses supérieurs immédiats, caporaux et sergents. Rochelimagne tente même d'en venir aux mains avec eux. Le 8 mai, le commandant du régiment porte plainte contre lui devant le Conseil de guerre de la 63ème division d'infanterie. Le 20 mai, le conseil de guerre se réunit et condamne Rochelimagne à la peine de mort pour outrages à supérieurs et voies de fait sur leurs personnes.

Régis Rochelimagne est fusillé le lendemain matin à la sortie sud du village de Vignolles.

Son décès est communiqué à la commune de Brives-Charensac et transcrit sur l'état-civil sans indiquer la cause du décès. Bien que non "mort pour la France" son nom figure sur le monument aux morts de la commune.

Pierre Henri SERVEL est né le 14 mai 1893 à Beaulieu. La famille va habiter Saint-Etienne. Il est incorporé au 17ème R.I. le 3 septembre 1914. En mars 1915, ce régiment rejoint le front d'Artois dans le secteur d'Ablain-Saint Nazaire -N.D. de Lorette. Le 11 juin 1915, Servel est nommé caporal pour sa bonne conduite au feu, en tant qu'agent de liaison, blessé deux fois. Il est vêtu alors d'une capote en drap gris-bleu, d'un pantalon-culotte en velours marron, d'un képi gris bleu et il est chaussé de brodequins.

Le 13 août, la compagnie se rassemble pour participer à une attaque. Servel est introuvable. Il a quitté ses camarades et pendant deux jours, il va errer dans les bois puis aider un cultivateur à rentrer ses gerbes. Il se rend finalement au quartier général du Corps d'armée où il se constitue prisonnier. Il est néanmoins ramené à sa compagnie et devant les soldats rassemblés, il reconnaît sa faute et demande à participer à l'attaque du lendemain. Son capitaine acquiesce et l'emmène sous condition. Le jour-dit, sans avertir personne, il quitte sa section pour rejoindre le chef de bataillon prétextant une indisposition et lui demande de ne pas participer à l'attaque. Celui-ci, le reconnaissant, lui ordonne de rejoindre ses camarades. Servel feint d'obtempérer mais finit par se dissimuler et retourne en arrière. Le lendemain 18 août, il se constitue prisonnier.

Il fait l'objet d'une plainte pour abandon de poste devant l'ennemi. Devant ses explications peu plausibles, le commissaire-enquêteur lui demande s'il n'aurait pas eu peur. "Oui, j'ai eu peur, reconnait Serve. Je ne me suis pas senti capable de remonter à l'attaque"

Le 13 septembre, le Conseil de guerre le condamne à a peine de mort pour abandon de poste en

présence de l'ennemi. Pierre Hervé Servel est exécuté et déclaré décédé le 14 septembre 1915 à Fresnicourt (62). Il avait été cassé comme caporal le 25 août et remis simple soldat.

Son décès est transcrit le 30 mars 1916 sur l'état-civil de la commune de Saint Etienne. Son nom figure sur la liste des soldats du 17ème R.I morts au champ d'honneur mais ne figure pas sur le monument aux morts de Beaulieu.

La justice militaire pendant les années 1916 à 1918

Le généralissime JOFFRE estime en 1915 qu'il ne peut y avoir de contrôle parlementaire sur les actes de commandement ni-même sur le fonctionnement des services aux armées. S'engage alors progressivement "un bras de fer" avec le Parlement, le gouvernement et notamment le Ministre de la Guerre qui s'interpose. Vont s'échelonner au fil du temps toute une série de dispositions visant à réformer la justice militaire.

Ce sera d'abord la levée de l'état de siège le 1er septembre 1915. Les préfets et les maires retrouvent leurs attributions de police en dehors de la zone des armées.

La suppression des Conseils de guerre spéciaux s'invite dans le débat. Les opposants à cette suppression relèvent que la justice militaire va être retardée et va voir disparaître son caractère exemplaire. Le 27 avril 1916, le Sénat ayant longuement discuté, les conseils de guerre spéciaux (ou cours martiales) sont supprimés. Le 8 juin 1916, pour les condamnés à la peine capitale, une voie d'appel est ouverte. Les décisions des conseils de guerre pourront être portées devant un conseil de révision.

Au 2ème semestre 1916, les conseils de guerre vont condamner à mort autant sinon plus qu'en 1914-1915, mais il y a moins de fusillés. Ces exécutions traumatisantes sont de plus en plus mal supportées par les soldats et même vraisemblablement par les juges. Ces derniers font savoir qu'ils sont obligés de suivre les textes de loi mais le recours en grâce auprès de président de la République est déposé quasi systématiquement.

Toutefois, après l'échec de l'offensive du Chemin des Dames, la déception fut à la hauteur des espoirs que l'offensive Nivelle avait soulevés. La lassitude des combattants, la mauvaise gestion des permissions, le manque ou la mauvaise qualité de la nourriture et surtout le refus des offensives inutiles vont conduire à une vague de mutineries. (refus d'obéir et de marcher qualifiés de révolte ou d'indiscipline). Deux tiers des divisions françaises seront plus ou moins touchées principalement en mai et juin 1917.

Le 8 juin 1917, sur la demande du général PETAIN, devenu commandant en chef, le gouvernement suspend le recours en révision des jugements de condamnation à mort. Les conseils de guerre vont prononcer 3 427 condamnations dont 549 à la peine capitale. Moins d'une cinquantaine seront exécutées, les autres étant commuées.

En octobre 1917, la Chambre des députés repousse à une large majorité une proposition de loi visant à accorder l'amnistie aux soldats condamnés par les conseils de guerre.

Le 22 décembre 1917, la règle de la liberté provisoire rentre dans le code militaire et le 26 février 1918, le recours en révision est autorisé par décret pour les condamnés au travaux forcés et non plus seulement pour les condamnés à mort.

Mathieu VOCANSON est né le 25 novembre 1886 à Lapte (Haute-Loire). Il est soldat au 11ème bataillon de chasseurs alpins
Il est déclaré décédé, passé par les armes le 29 juillet 1916 à Curlu (Somme). Le 20 juillet 1916, sur la rive droite de la Somme, à l'est de Curlu, une grande offensive est lancée avec pour objectifs le bois de Ham et la grande Carrière. En quelques heures le tiers du bataillon est fauché. Deux jours après, les survivants sont ramenés à l'arrière.

En l'absence des pièces du dossier, aucun détail supplémentaire ne peut être recueilli sur les circonstances ayant amené une telle sanction.

Baptiste VEYSSEIRE est né le 2 décembre 1895 à Saint Privat d'Allier**.** Soldat au 210ème R.I. il est déclaré décédé le 10 octobre 1916 au poste de secours

de la Fontenelle (Vosges) de blessures par balles. Le J.M.O. note à cette date que Veysseire, considéré comme déserteur a été blessé mortellement par une sentinelle. Un jugement du Tribunal du Puy du 12 novembre 1921 dit qu'il n'y a pas lieu de considérer le soldat Veysseire "mort pour la France" Son nom figure sur le monument aux morts de Saint-Privat.

Claude Victor MAGNOULOUX est né le 1er février 1883 à Saint Julien-Molhesabate Il est incorporé le 15 janvier 1915 au 17ème R.I. Mais il bénéficie d'un sursis jusqu'au 25 juillet en tant qu'ouvrier métallurgiste à Saint Chamond. Il passe au 20ème Bataillon de Chasseurs à pied le 13 avril 1916.

Le 22 septembre 1916, suite à une remarque faite par son lieutenant pour ne pas avoir assisté à une revue d'effets, et à la punition infligée (quatre jours de prison), le soldat Magnouloux sort un révolver et tire sur l'officier auteur de la remontrance. Il le blesse mortellement.

Le 27 septembre, le conseil de guerre de la 13ème Région condamne Magnouloux à la peine de mort. Le soldat fait appel de cette décision devant le Conseil de révision. Le 8 octobre, le conseil de révision casse la décision du Conseil de guerre pour irrégularité. (le jugement ne fait aucune référence à des témoignages alors que le dossier d'instruction en comporte). Le 26 octobre, le Conseil de guerre de la 120ème Division condamne Magnouloux à la peine de mort. Ce dernier fait appel le 4 novembre 1916. Ce recours est rejeté par le conseil de révision de la 10ème armée. Le 29 novembre, le président de la république Poincaré rejette le recours en grâce du condamné. Il est exécuté le 4 décembre 1916 à Châtenois (Vosges).

Jean-Baptiste BOURDA est né au hameau d'Escublazet commune de Saint-Haon le 27 mai 1895. Incorporé en décembre 1914, il fait deux longs séjours à l'armée d'Orient. Blessé, il intègre après sa convalescence le 6 octobre 1917, le 6ème Régiment d'infanterie coloniale au camp d'entrainement de la Valbonne (Ain)

Dans la nuit du 19 au 20 décembre 1917, en permission de 48 heures, Bourda assassine pour la voler sa grand-mère qui vit seule au hameau de Maleveille commune de Lesperon (Ardèche). Avant de quitter les lieux, il met le feu à la maison.

Le 24 décembre, interrogé par la police judiciaire de Lyon au camp de la Valbonne, il reconnait son crime ; il est inculpé de meurtre, de vol et d'incendie volontaire. S'étant déroulée en Ardèche en temps de guerre par un militaire, l'affaire relève de la compétence du Conseil de guerre de la 15ème Région.

Le 6 juin 1918, le Conseil de guerre de Marseille condamne J.B. Bourda à la peine de mort. Le condamné fait appel devant le conseil de révision de Lyon. Le 27 juin 1918, cette instance maintient la condamnation à la peine capitale. J.B. Bouda est exécuté le 21 août 1918 à cinq heures trente du matin.

Les fusillés et la justice militaire : un long et inachevé débat national.

La signature de l'armistice le 11 novembre 1918 écarte les contraintes liées au devoir patriotique. Il reste à se préoccuper des milliers d'hommes incarcérés pour manquement à la discipline et réhabiliter les soldats fusillés injustement.

La loi du 19 octobre 1919 accorde l'amnistie aux juges militaires mais la Cour de Cassation n'ouvre un dossier de condamné que si un fait nouveau est apporté à la connaissance des magistrats.

Un courant favorable à une réhabilitation conquiert, à la faveur d'assemblées parlementaires acquises majoritairement à sa cause, des avancées au coup par coup dans la remise en cause des jugements des conseils de guerre. Il est même souhaité qu'il soit jugé "en équité et

non en droit", en dehors de tout texte et de toute règle juridique. Alors il est créé, non sans réticence ni conditions, une Cour spéciale de Justice militaire. (CSJM). Composée de trois magistrats professionnels et de trois anciens combattants, elle peut revenir sur tous les jugements de tous les conseils de guerre non permanents, même ceux pour lesquels la Cour de Cassation a refusé la remise en cause.

Cependant, pour que la saisine de la C.S.J.M. soit recevable, il faut que le demandeur ait déjà requis une autorité administrative ou judiciaire dans un délai de dix ans à compter du 11 novembre 1918. De 1933 à 1935, la C.S.J.M examine 61 condamnations militaires dont 26 à mort. Dans 22 cas elle prononce l'annulation du jugement et donc l'acquittement, pour 17 cas elle rejette la requête au fond et 20 en la forme pour absence de demande préalable.

La place des fusillés dans la mémoire nationale est difficile à aborder et par là-même à résoudre. Faut-il poser la question d'une façon collective alors que les cas particuliers sont divers et variés. La troupe, société masculine, a compris des éléments dont les crimes les auraient menés, en temps de paix, à la guillotine, la faute jugée étant avérée. Une partie des six cents soldats a été condamnée dans ces conditions. Des exemples ont été cités. On ne peut s'y attarder

Dans la revue "Le Crapouillot" de juin 1931, son directeur Jean Galtier-Boissière, ancien combattant, interviewe un officier d'état-major qui s'exprime ainsi :"Etant donné l'horreur du combat moderne et l'énorme masse à mouvoir, il est indispensable d'impressionner à l'avance les combattants, de leur démontrer : primo, que la mort est plus inévitable en fuyant qu'en avançant, secundo, que la mort sous les balles amies est cent fois plus épouvantable que sous les balles ennemies. C'est pourquoi l'exécution capitale avec la parade des troupes a toujours donné, pour le renforcement des qualités offensives d'une troupe, des résultats tout à fait remarquables… La guerre, il faut avoir le courage de la regarder dans les yeux."

Ainsi, une "mémoire" favorable à une armée disciplinée donc répressive, confiante en la chose jugée, respectueuse des juges militaires qui se sont prononcés est prête à admettre le caractère exceptionnel des conditions de jugement mais pas de remettre en cause leur bien fondé.

Mais une autre "mémoire" perçoit cette justice comme une parodie de justice, éloignée d'un fonctionnement démocratique voyant dans les fusillés des pacifistes assassinés. C'est ce qui explique sans doute, en partie, la focalisation sur les mutins de 1917. Mais nous avons vu que ce n'est qu'un des aspects du sujet.

André BACH s'exprime ainsi :"Comment faire apparaître la réalité du tourment collectif enduré à l'arrière du front par les familles des huit millions de mobilisés dont plus de cinq millions de combattants durant ces atroces années 1914 -1918, suspendues à l'attente d'un courrier pressenti comme pouvant être le dernier ? ….Il m'a semblé… que décrire la réalité des conseils de guerre était un moyen de découvrir la maladie et la souffrance sous-jacente qui torturaient le corps et l'âme des poilus."

Les Fusillés font partie intégrante de l'Histoire de la Grande guerre et ne pas les évoquer c'est se priver d'une page d'histoire utile à la représentation de la réalité. Le musée de l'Armée, aux Invalides, y consacre d'ailleurs une place, même modeste, dans sa muséographie. La compassion est de rigueur pour ceux qui, pris dans l'engrenage de la violence, ont manifestement été perçus comme étant destinés à servir d'exemple.

Était-il bien utile de pratiquer une justice de terreur sans contradictoire ni garanties et a-t-elle suffit à maintenir au combat autant de mobilisés ? Répondre négativement notamment pour les années 1914 et 1915 ouvrirait la voie, sans aucun doute, à un sentiment de justice propice à l'apaisement.

Jean-Louis Malfant

ANDRE BEAUFRE
1902-1975

André Beaufre né le 25 janvier 1902 à Neuilly-sur-Seine. Il intègre l'École spéciale militaire de Saint-Cyr au sein de la promotion du Souvenir le 20 octobre 1921. Durant sa scolarité, l'élève officier a comme professeur d'histoire, le capitaine Charles de Gaulle. André Beaufre en sort 31e sur 312 et il est nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1923. Le jeune officier est affecté à la 3e compagnie du 5e Régiment de Tirailleurs Algériens le 20 octobre 1923. Le 5e RTA est alors en garnison à Maison-Carré en Algérie. Il passe le 28 janvier 1924 à la 5e compagnie, puis à la 7e compagnie le 15 octobre. Le 2e bataillon du 5e RTA est envoyé au Maroc dans le cadre des opérations de la guerre du Rif à partir du 24 avril 1925. Son unité opère dans la région de Tissa. Le sous-lieutenant Beaufre est blessé par balle le 6 mai 1925 au combat de Bab-Ouen-der. Ce fait d'armes lui vaudra une citation à l'ordre de l'armée suivi de l'attribution de la Croix de Guerre des T.O.E. avec palme : « Jeune officier d'un allant et d'une bravoure remarquable. Le 6 mai 1925 au combat de Bab-Ounder a enlevé sa section en enfilade. Grièvement blessé a continué à encourager ses Tirailleurs et à donner ses ordres pour organiser le terrain. » Évacué sur l'hôpital militaire de Fez puis dirigé sur l'hôpital Maillot d'Alger à partir du 14 juin. L'officier reste en convalescence jusqu'au 10 décembre, date à laquelle il retrouve son unité. Entre temps, Beaufre est nommé lieutenant le 27 septembre 1925. Ensuite, cet officier est fait chevalier de la Légion d'honneur par décret du 13 janvier 1926, il est alors âgé de 24 ans. Son bataillon est rentré à Maison-Carrée en Algérie en août 1925. En avril 1928, André Beaufre toujours au 5e RTA, est désigné pour suivre un stage d'élève observateur en avion à l'école pratique d'aviation d'Avord. Il quitte le régiment en mars 1930, pour suivre les cours de l'École Supérieure de Guerre à Paris. Le stagiaire étudie au sein de la 52e promotion. Il en sort breveté d'état-major en août 1932. L'officier a reçu sa mutation pour l'état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie le 10 septembre 1932. Par la suite, le lieutenant y restera pendant deux ans. André Beaufre est promu capitaine le 20 mars 1934. Après avoir été affecté comme officier traitant au 1er bureau de l'État-Major de l'Armée, le capitaine Beaufre sert au 2e Régiment de Tirailleurs Marocains en garnison à Marrakech entre 1936 et 1938. Il est affecté à l'Etat-Major de l'Armée le 7 septembre 1938 et le rejoint à la fin de l'année à l'issue de son congé de fin de campagne. Envoyé en mission en URSS en 1939, André Beaufre est au Grand Quartier Général au début du conflit. Il gardera un souvenir peu favorable du général Gamelin. Dans une interview diffusée dans le documentaire Les Grandes Batailles réalisé par Daniel Costelle, il dit du généralissime de l'époque : « Gamelin était un personnage qui était entièrement prêt à ne pas prendre de décision ». Il relate également des tâches qui lui sont confiées pendant la Drôle de Guerre : « J'avais été chargé personnellement à l'Etat-Major de l'Armée de mettre sur pied sept divisions dont si je me sou-

viens bien de trois divisions étrangères et trois sénégalaises ». Le général Weygand le prend à son cabinet lorsqu'il devient délégué général du gouvernement en Afrique française en septembre 1940 puis commandant en chef des forces affectées à la défense de l'Afrique en octobre. Le capitaine Beaufre, parlant couramment l'anglais, participe à la préparation des accords Weygand – Murphy (diplomate américain) signés en février 1941, concernant le ravitaillement de l'Afrique du Nord. Dès 1941, l'officier est en contact avec les responsables du réseau Alliance et définit les besoins d'une armée française en cas de débarquement allié. Dénoncé, arrêté et transféré à Vichy puis condamné à deux mois de prison. Après sa sortie, André Beaufre s'évade de France occupée en novembre 1942 et devient le chef de cabinet du général Giraud à Gibraltar puis à Alger. Le commandant Beaufre est à la tête d'un bataillon de tirailleurs pendant la campagne de Tunisie. Ensuite, le lieutenant-colonel Beaufre se distingue en tant que chef d'état-major de la 4e Division Marocaine de Montagne au cours des campagnes d'Italie et de France. Pendant la campagne d'Allemagne, André Beaufre est chef du 3e bureau (Opérations) de la 1ère Armée Française. Le général de Lattre de Tassigny remarque ses qualités intellectuelles. Volontaire pour l'Extrême-Orient, il arrive en 1947 en Indochine et commande une demi-brigade de Tirailleurs Marocains. Puis, le colonel Beaufre prend le commandement d'un groupement qui prend une part importante aux opérations Léa puis Ceinture dans le Tonkin au cours de l'automne 1947. Ensuite, ce dernier est nommé adjoint du général Boyer de Latour (commandant les troupes d'Indochine du Sud). Rapatrié en 1949, l'officier supérieur rejoint le général de Lattre de Tassigny à l'état-major de l'Union occidentale situé à Fontainebleau, puis le suit en décembre 1950 lorsqu'il devient commandant en chef des troupes françaises et Haut-commissaire en Indochine. André Beaufre devient son chef de cabinet militaire. Durant la bataille de Vinh-Yen, le colonel est à la tête d'un groupement. Rapatrié suite à des problèmes de santé puis nommé général de brigade, il retourne sur le théâtre indochinois et prend le commandement de la 2e Division de Marche du Tonkin. Elle mène une série d'opérations d'assainissement du delta du Tonkin. En 1953, le général Beaufre est nommé chef du groupe d'études tactiques interallié, puis il prend le commandement de la 2e Division d'Infanterie à Nancy en juillet 1954. Cette grande unité deviendra la 2e Division d'Infanterie Motorisée en mars 1955 et c'est l'un des fleurons de « l'armée moderne ». Sa division est envoyée pour l'Algérie dans les premiers jours de juin 1955. Lors d'un entretien avec un journaliste de L'Est Républicain publié le 7 juin, le général explique pour rassurer les familles que ses soldats partent pour contribuer au maintien de l'ordre et non faire la guerre. Puis, il insiste sur le rôle du lien armée-nation, précise que la mission reçue est adaptée aux moyens dont dispose la division et que le moral de la troupe est excellent. La 2e DIM opère dans le Constantinois et André Beaufre la commandera jusqu'en 1956. Au cours de cette année, il est nommé au grade de général de division. En décembre 1956, le général Beaufre commande la composante terrestre des forces françaises engagées dans l'expédition de Suez. Il est nommé adjoint au commandant en chef des forces françaises en Allemagne en mai 1957 puis promu général de corps d'armée. Un an plus tard, André Beaufre est affecté au commandement Suprême Allié en Europe comme Chef d'Etat-Major Adjoint. En 1960, il est désigné comme représentant de la France au Groupe Permanent du pacte atlantique à Washington puis nommé général d'armée le 8 septembre de la même année. Le général Beaufre est placé sur sa demande en 2e section le 1er avril 1962. Il sera successivement dans l'ordre de la Légion d'honneur : officier le 22 septembre 1944, commandeur le 30 dé-

cembre 1948, grand-officier le 23 août 1958 et grand-croix en septembre 1973. Titulaire de 11 citations dont 7 à l'ordre de l'armée avec l'attribution des Croix de Guerre des TOE et 1939/45 ainsi que de la Croix de la Valeur militaire. Décoré également de la Médaille des Évadés et de la Médaille de la Résistance en 1946. André Beaufre décède d'une crise cardiaque le 13 février 1975 à Belgrade en Yougoslavie. Il serait l'un des officiers les plus brillant de sa génération.

Axel Balland

LE SIOUX VOUS CONSEILLE

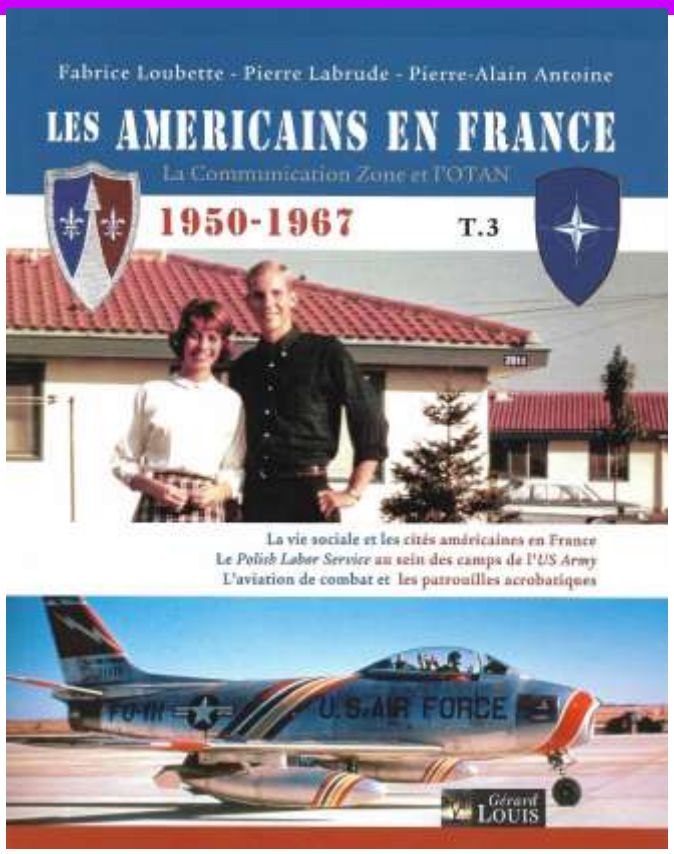

Ce troisième volume des Américains en France a la même ambition que les deux qui l'ont précédé : faire découvrir des aspects méconnus de cette présence militaire étrangère dans notre pays pendant une période de paix. Présents avec leur famille, les Américains se sont efforcés de mener une vie familiale et sociale aussi normale que possible. C'est pourquoi ils ont bénéficié de magasins – les fameux PX -, d'écoles, de terrains de sport ou encore de clubs. En pleine crise du logement, ils ont également bénéficié de « villages » ou d'immeubles qui leur étaient réservés. Un architecte, qui a longuement étudié ce sujet, vient éclairer notre étude par son expertise. Les camps américains étaient gardés par des unités civiles spécialisées, constituées d'anciens militaires polonais, qui formaient le Polish Labor Service, et dont les membres étaient aussi accompagnés de leurs familles. L'histoire de ces Polonais est très peu connue, et n'a pas été racontée jusqu'à présent. Nous le faisons ici, grâce à la documentation et au témoignage du fils de l'un d'entre eux. Ce troisième tome s'achève par une présentation de l'aviation de combat, traitée ici par type d'unité aérienne, complétée par l'histoire jusque maintenant peu abordée des patrouilles acrobatiques. Celle-ci fera revivre un peu les spectacles qui étaient offerts à l'occasion des journées portes-ouvertes.

280 pages

NARVIK 1940
VICTOIRE FRANÇAISE
NOUVEAU- 18 €

Quels sont les combats menés par le corps expéditionnaire français en avril mai 1940 au Danemark et en Norvège ? En avril 1940, l'Allemagne envahit le Danemark et la Norvège. Les Alliés réagissent rapidement en Norvège et occasionnent de lourdes pertes à la marine allemande. Malgré cela, ils sont vite chassés de la Norvège méridionale, puis centrale. En revanche, dans le nord du pays, le corps expéditionnaire de Scandinavie du général Béthouart remporte un succès éclatant contre les chasseurs alpins allemands. Il doit cependant rembarquer en raison de la situation catastrophique en France. Sommaire :

1. Prologue
2. Hitler s'attaque à la Scandinavie
3. Le CEFS intervient en Norvège
4. Victoire à Narvik

Benoit Rondeau

- **82 pages**
- **plus de 150 photos, dont 4 cartes et 12 profils de matériel**

Commander

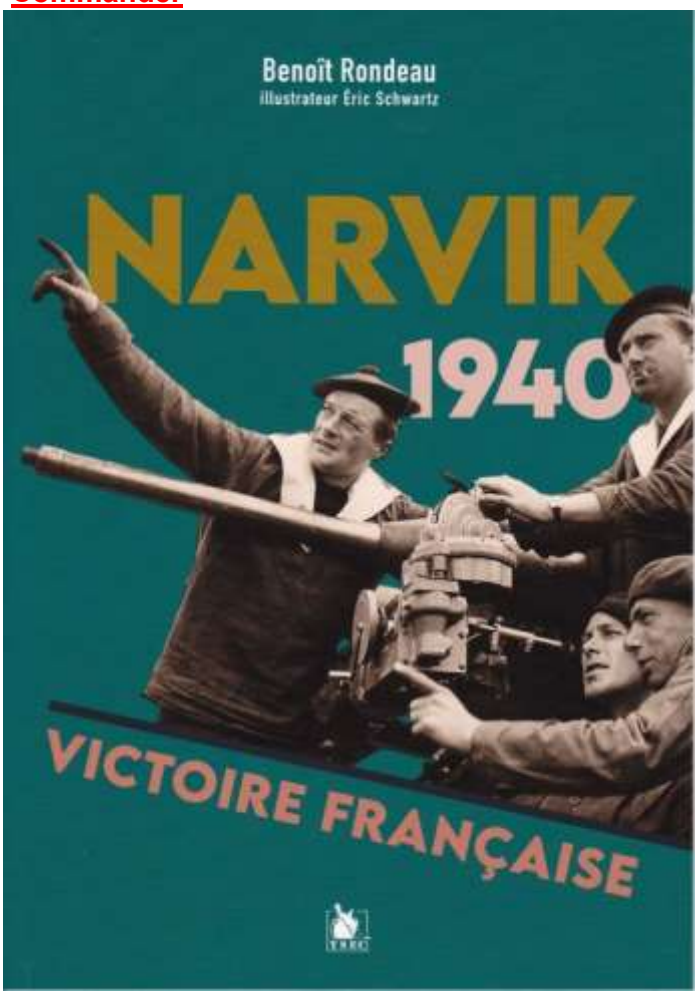

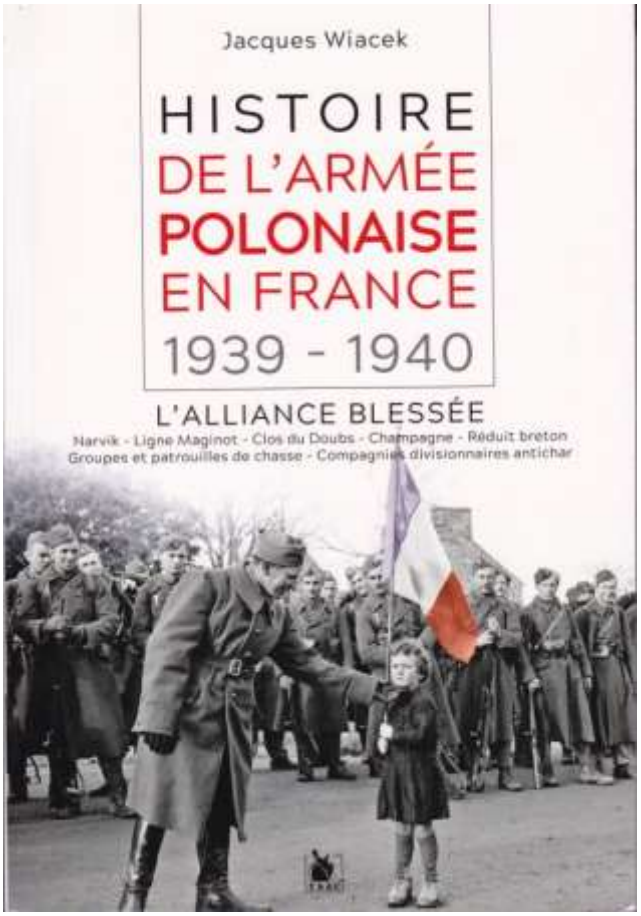

HISTOIRE DE L'ARMÉE POLONAISE EN FRANCE
1939-1940
NOUVEAU - 28 €

Narvik – Ligne Maginot – Clos du Doubs – Champagne – Réduit breton – Groupes et patrouilles de chasse – compagnies divisionnaires antichar Plutôt qu'un adieu aux armes, l'écrasement brutal de la Pologne en 1939 ouvre un chapitre nouveau de son histoire. C'est donc celui de la poursuite du combat depuis l'étranger. En ces jours sombres, la France cristallise tous les espoirs de la Pologne. Car cet allié historique ne dispose-t-il pas de la meilleure armée du monde ? À la tête du gouvernement en exil, le général Sikorski met sur pied une armée. Celle-ci est composée de 80 000 hommes dotés d'une composante terrestre, aérienne et navale. On engage une brigade de montagne en Norvège. Deux divisions luttent sur la ligne Maginot et dans le Clos du Doubs ; une brigade blindée se replie avec les armées de Champagne. Des unités plus modestes combattent dans le réduit breton et jusqu'aux confins du territoire national, tandis que les aviateurs contestent l'espace aérien.Des cabinets feutrés aux champs de bataille tragiques, ce livre retrace les efforts politiques et militaires déployés par les Polonais entre la défaite de leur pays et celle de la France. Car comme remarquait le général de Gaulle, au cours de l'histoire, "le succès ou le malheur de l'un ont toujours été liés au succès de l'un ou au malheur de l'autre."

- **Jacques Wiacek**
- **440 pages**
- **215 photos**

Commander

Les épurations de l'Armée française
1940-1966
NOUVEAU- 25 €

De 1940 à 1966, l'armée française a connu trois épurations successives, la première sous le gouvernement de Vichy du maréchal Pétain, la deuxième de 1943 jusqu'aux années qui ont suivi la Libération, la dernière de la fin de la guerre d'Algérie jusqu'à la veille des événements de mai 68. On connaît surtout de l'épuration celle qui a concerné le monde civil à la Libération ; en revanche, l'épuration militaire est beaucoup moins connue. Elle a pourtant présenté un caractère presque continu pendant plus d'un quart de siècle, durant lequel elle s'est exercée le plus souvent à travers l'action du général de Gaulle. Ces épurations n'ont pratiquement touché que le monde des officiers, ceux-ci confrontés chaque fois à un choix qui ne pouvait, à un moment ou à un autre, que les faire entrer en conflit avec leur devoir d'obéissance. C'est la première fois qu'un ouvrage aborde ainsi un sujet aussi sensible que méconnu. En l'étudiant sur une longue période, et en le replaçant dans une approche historique, il apparaît que prédomine une démarche d'ordre idéologique bien française qui explique largement ces épurations successives.

- **André Bourachot - Henri Ortholan**
- **495 pages**

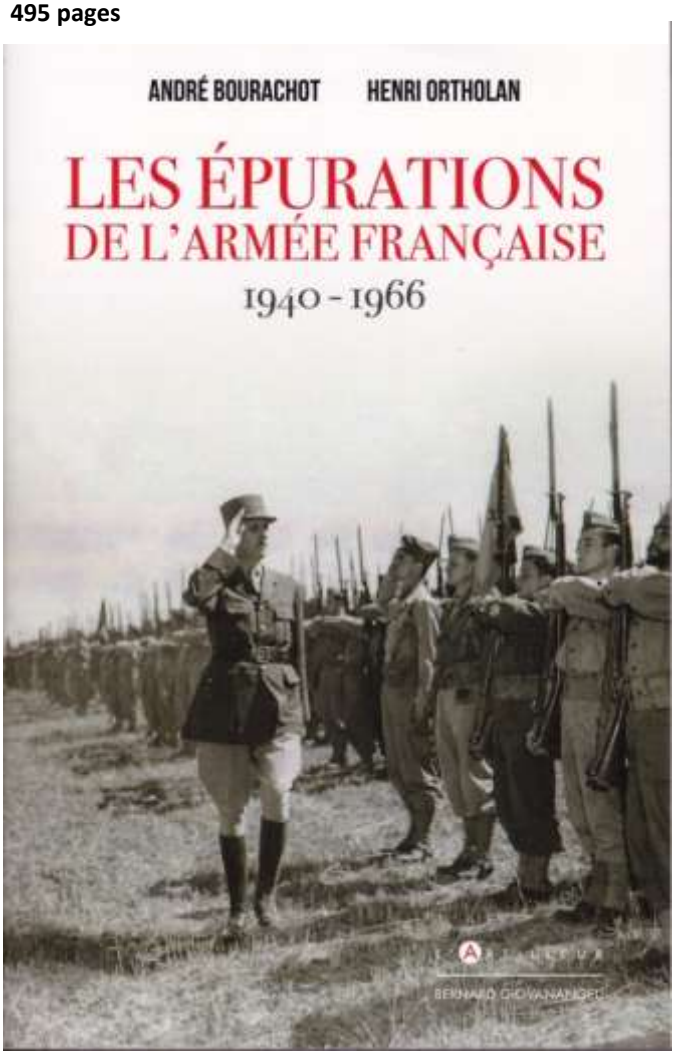

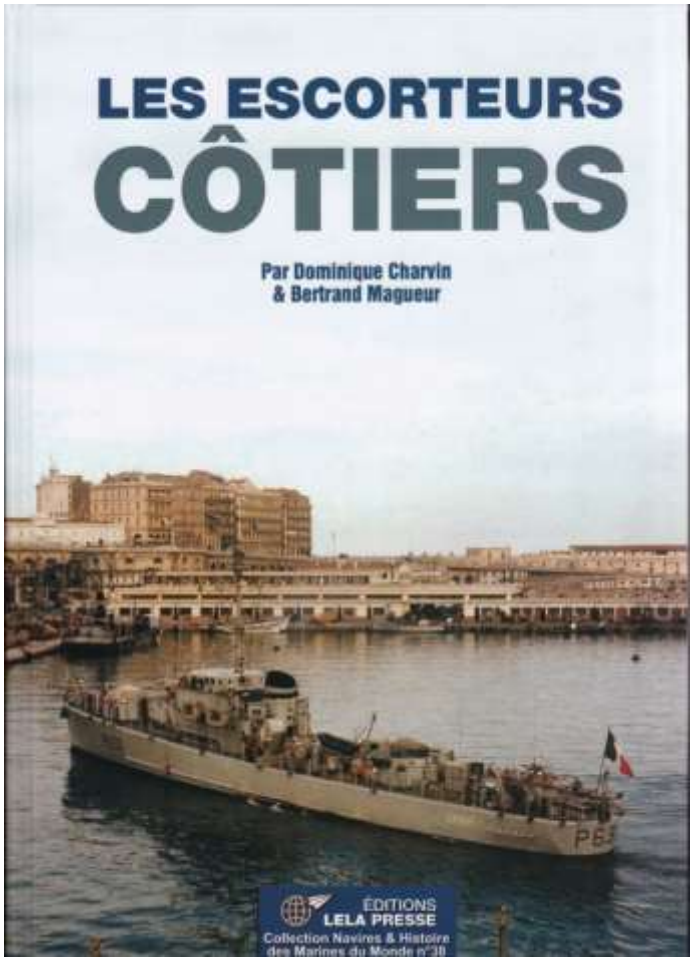

LES ESCORTEURS CÔTIERS
Depuis 1944

Avec un déplacement maximal inférieur à 400 tonnes, les escorteurs côtiers figurent parmi les plus petites unités de combat qu'une marine puisse compter. La Marine nationale ne put s'en passer. Dès 1944, elle est ravie de pouvoir récupérer dans ses rangs une trentaine de PC d'origine américaine qui vont contribuer au retour sur les mers des forces navales françaises. Pour ses opérations en Indochine, elle demande et obtient une quinzaine de PC supplémentaires. Puis, alors que la guerre d'Algérie débute, elle se dote de 14 escorteurs côtiers conçus et réalisés en France. Pas moins de 57 escorteurs côtiers d'origine variée mais de types très proches vont ainsi se succéder sous pavillon français. Nombreux, plutôt fiables et très économiques, ces escorteurs aux multiples qualités vont marquer des générations de marins aujourd'hui disparus ou nos anciens. Puissent leurs épopées rappeler aux plus jeunes que notre chère Marine nationale ne pourra jamais se passer de nombreuses petites unités de combat capables d'opérer partout et tout le temps, ne serait-ce que pour sauvegarder notre immense et riche domaine maritime. Outre les carrières des 57 petits bâtiments, les origines, les caractéristiques techniques, les aménagements, les missions leurs étant dévolues ainsi que la vie à bord, sont largement développés dans ce livre magnifiquement présenté.

- **Dominique Charvin, Bertrand Magueur**
- **448 pages**
- **Plus de 800 photographies et illustrations**

De Sedan à Sedan, une histoire de l'armée Française
1870-1940
NOUVEAU - 25 €

La seule histoire de l'armée française de 1870 à 1940. Voici, rassemblés en un seul volume, les textes de la nouvelle édition revue, corrigée et augmentée du grand livre du général *André Bourachot*. L'Histoire de l'armée française entre les deux grandes défaites qui l'ont marquée de façon indélébile, est menée ici de la façon la plus détaillée et scrupuleuse qui soit. De la défaite des armées de Napoléon III à l'armistice de juin 1940, toutes les armes, tous les chefs de corps, toutes les évolutions tactiques sont passés en revue. André Bourachot est général de corps d'armée, breveté de l'enseignement militaire supérieur, ancien auditeur du Centre des hautes études militaires et de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire militaire.

- **André Bourachot**
- **752 pages**
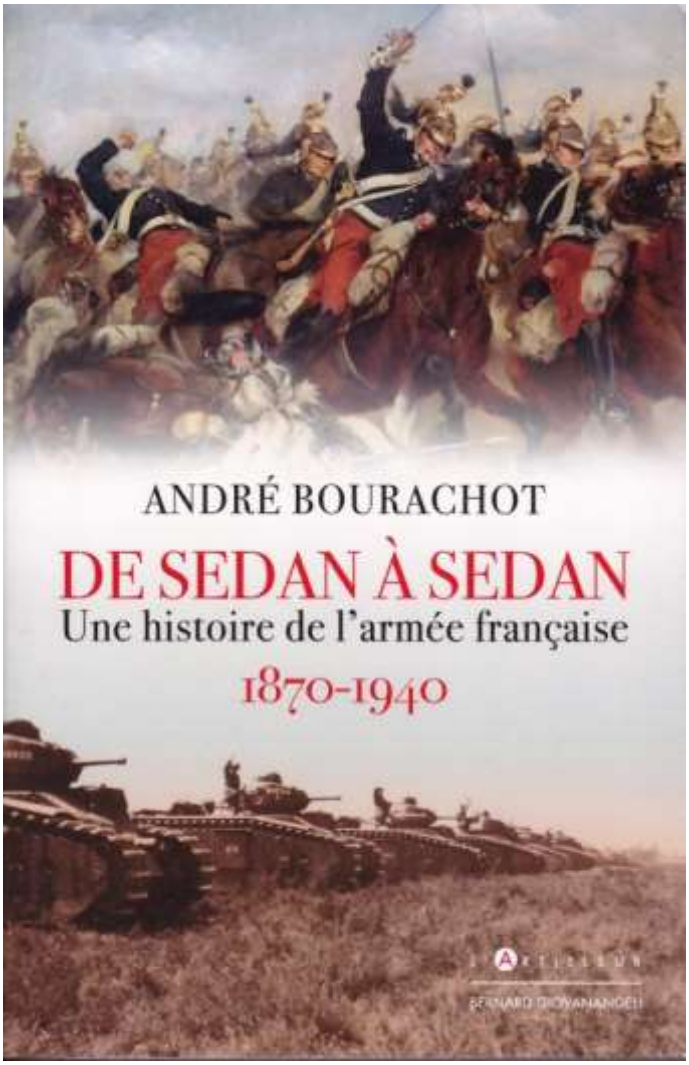
Commander